

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-le-Martel, Solignac, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac



Introduction

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



Guillaume Guérin
Président
de Limoges Métropole



Philippe Besson
Vice-Président
Cycle de l'eau et assainissement



Ludovic Géraudie
Conseiller communautaire délégué
Service public d'assainissement
non collectif (SPANC)

Limoges Métropole s'est engagée depuis 2003 dans la gestion intercommunale de l'assainissement, d'abord avec la création du service public de l'assainissement non collectif, puis en 2007 avec l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, initialement géré par les communes.

Nous avons la chance de disposer d'une ressource en eau préservée et de nombreux cours d'eau sur notre territoire qui constituent des atouts précieux pour notre cadre et notre qualité de vie.

Mais les changements climatiques sont également une réalité. Nous devons y faire face pour préparer l'avenir, et la performance de notre gestion de l'eau est au cœur de nos priorités, avec des objectifs renforcés :

- une dépollution exemplaire après son usage afin qu'elle soit restituée aux milieux naturels dans un état garantissant la biodiversité et les besoins des populations situées plus à l'aval de nos rivières ;
- une gestion des eaux pluviales qui préserve les habitants contre les risques d'inondation par ruissellement lors des orages ; cela nécessite lors des constructions nouvelles de concevoir des systèmes intégrés de stockage, d'infiltration et d'utilisation des eaux de pluies intégrés à la parcelle, en favorisant la place de la nature en ville et les économies d'eau potable.

En 2025, l'investissement pour disposer d'infrastructures d'assainissement performantes et économes a été particulièrement soutenu :

- Depuis octobre 2023, doublement de la production de biométhane issu de la digestion des boues d'épuration dorénavant injectée dans le réseau public de gaz de ville, et utilisation de la chaleur des eaux usées. C'est la modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole d'une capacité de 285 000 équivalent-habitants (eaux usées des activités non domestiques incluses). D'un montant de près de 30 millions d'euros hors taxes, cofinancés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, cette opération a permis de remplacer les équipements qui ont atteint leur durée de vie par des équipements réduisant les consommations d'énergie et capables de récupérer des énergies :. Cet investissement est financièrement équilibré sur le long terme par les gains de fonctionnement et ne pèsera pas sur le coût du service de l'assainissement facturé aux usagers ;
- renouvellement et réhabilitation de 5,5 kilomètres de réseaux d'eaux usées anciens.

Ces investissements sont menés tout en veillant à disposer de coûts de fonctionnement maîtrisés avec une gestion directe par Limoges Métropole. Afin de faire face à la hausse historique des coûts de l'énergie et des matières première survenue en 2022, il a été nécessaire d'augmenter le tarif de l'assainissement collectif qui demeure inférieur au prix moyen des grandes villes de France.

L'assainissement individuel concerne 27 000 habitants de Limoges Métropole. Le contrôle et l'accompagnement des propriétaires pour la réhabilitation des installations défectueuses a permis en 2025 de maintenir le taux élevé d'installations conformes qui atteint 89,6 %.

Notre territoire bénéficie de savoir-faire et de capacités d'innovation dans le domaine de l'eau grâce à des acteurs comme l'Université de Limoges, l'Office international de l'eau, de nombreux organismes publics, entrepreneurs et associations spécialisées et engagées. La qualité de notre cadre de vie est reconnue et constitue une source d'attractivité. Depuis 2021, Limoges Métropole a engagé un modèle partenarial de développement d'innovations en faveur de la transition hydrique, afin de faire de ce secteur d'activité une source renforcée d'emplois et de développement durable.

En 2025, ce programme de « Territoire en transition hydrique » conduit à développer un traitement innovant des eaux usées avec l'Université et le Centre technique de l'eau de Limoges., à expérimenter la lutte contre les macrodéchets rejetés en rivière, ainsi qu'à mener un contrat de recherche pour explorer les émissions de micropolluants dans le réseau d'assainissement urbain grâce à des capteurs innovants. L'évènement immersif consacré aux enjeux de l'eau, « Le Grand Lab'eau », organisé en novembre a réuni 4 000 participants enfants, familles et professionnels.

« Derrière chaque litre d'eau restitué au milieu naturel se trouve une responsabilité collective : préserver aujourd'hui les ressources de demain. Cette ambition est portée avec l'ensemble des maires de Limoges Métropole, au service de toutes les communes du territoire. »



Introduction

L'assainissement collectif

Chiffres clés assainissement collectif 2025	p.4
Nature des services assurés en matière d'assainissement	p.5
Synthèse du patrimoine d'assainissement collectif	p.6
Le prix de l'assainissement collectif	p.7
Factures-type 2025-2026	p.8
grilles tarifaires 2025-2026	p.9
Modalités d'application des tarifs	p.10
Comparaison des tarifs au niveau national	p.11
Participation pour le financement de l'assainissement collectif et branchements	p.12
Les réseaux de collecte des effluents	p.14
Instructions d'urbanisme et contrôle des branchements	p.15
Exploitation et gestion patrimoniale	p.16
Les sites de traitement des eaux usées	p.17
L'autosurveillance du réseau de collecte	p.21
Pluviométrie	p.21
Diagnostic permanent	p.22
Evacuation des sous-produits	p.24
Système d'assainissement de Limoges - station d'épuration principale	p.25
Synoptique du traitement des eaux et des boues	p.25
Données de fonctionnement	p.26
Consommations énergétiques et en réactifs, production de biogaz	p.28
Détail mensuel des débits, charges et sous-produits	p.29
Production et évacuation des boues	p.30
Opérations de maintenance	p.31
Travaux de modernisation et d'optimisation énergétique de la station	p.32
Suivi des industriels	p.34
Efficacité du système de traitement principal	p.35
Suivi du milieu récepteur : La Vienne	p.36

Systèmes d'assainissement périphériques > 1 000 EH	p.37
Bilans hydrauliques et organiques	p.37
Bilans énergétiques et consommation de réactifs	p.38
Bilans production et évacuation des boues	p.38
Schéma directeur assainissement Limoges Métropole	p.39
Démarche qualité, sécurité, environnement	p.41
Enquête de satisfaction des usagers 2023	p.42
Volumes facturés sur les 20 communes en 2025	p.45
Le budget annexe de l'assainissement	p.46
Les principaux travaux réalisés en 2025 et perspectives 2026	p.49
Les indicateurs réglementaires de l'assainissement collectif	p.50

La gestion des eaux pluviales urbaines

La réglementation	p.57
Les bassins de rétention des eaux pluviales	p.58
Le budget et les principales opérations sur le réseau	p.61

L'assainissement non collectif

Carte et nombre d'installations individuelles par communes	p.63
Réglementation et missions	p.64
Redevances appliquées par le SPANC	p.65
Contrôle des installations	p.66
Indicateurs réglementaires	p.71
Le budget du SPANC	p.73

Programme de territoire en transition hydrique

» Chiffres clés assainissement 2025



1,870 € TTC / m³ au 1^{er} janvier 2026

Tarif unique de l'assainissement collectif commun aux 20 communes.



20 communes gérées en régie directe



213 605 habitants

dont 87% desservis par l'assainissement collectif
(source INSEE, population totale)



53 820 branchements (= 55 727 abonnés)

10 886 installations non collectives
(au 31/12/2025)



16 646 797 m³ d'eaux usées traitées

Pour la station d'épuration principale de Limoges



9 160 549 m³ d'eaux usées facturées



5,5 km de conduites renouvelées

(Unitaire et eaux usées)



97,1 % de rendement épuratoire en DBO5

(station d'épuration principale de Limoges)

NATURE DES SERVICES ASSURES PAR LIMOGES Métropole en matière d'assainissement



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Par délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 17 novembre 2006, la compétence optionnelle de « l'assainissement collectif » a été transférée à la Communauté d'Agglomération, pour une prise d'effet le 1^{er} Janvier 2007. Aujourd'hui l'ASSAINISSEMENT est une compétence obligatoire de Limoges Métropole devenue Communauté Urbaine en 2019. **Elle est exercée sur le territoire des 20 communes membres** et inclut les services suivants :



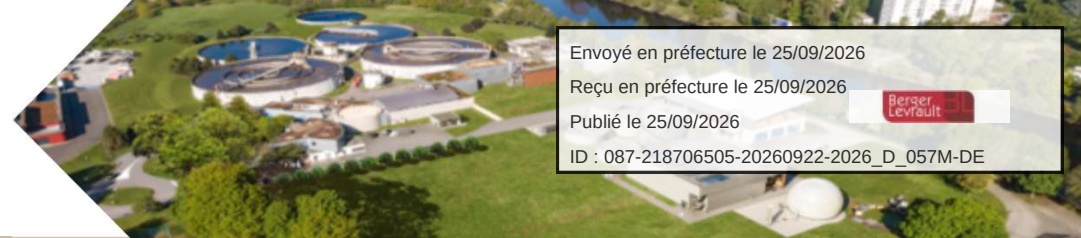
Le service de **l'Assainissement Collectif** qui se décompose en 2 activités :

- La **gestion des eaux usées** qui a pour but de permettre la préservation des ressources en eau et de la protection de l'environnement de façon à maîtriser l'incidence de l'activité humaine, mais aussi de répondre aux problématiques de santé et salubrité publique, grâce à la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement
- La **gestion des eaux pluviales** de façon à prévenir l'incidence de l'accroissement des surfaces imperméables (inondations, pollutions), liées à l'urbanisation et favoriser cette dernière.

Le service de **l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** : contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes. Cette compétence est exercée par Limoges Métropole depuis le 1^{er} janvier 2003.

La mise en œuvre de ces services se fait par le biais d'études du territoire visant à définir les techniques à développer en fonction de différents critères de choix (urbanisation, qualification des sols, densité de population, coût des travaux).

LE SERVICE PUBLIC DE l'assainissement collectif des eaux usées



53 820 branchements



1 915 km de réseau de collecte



54 stations de traitement des eaux usées d'une capacité globale de **306 245** Equivalents-Habitant (EH) *,



Le service de l'assainissement collectif assure en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration de **20 communes** : Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Chaptelat, Condat sur Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais sur Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac Rancon, Saint Gence, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Veyrac.

Le réseau de collecte des eaux usées et pluviales de l'ensemble des 20 communes s'étend sur **1 915 km** (unitaire : 226 km, séparatif : 922 km d'eaux usées et 767 km d'eaux pluviales) et dessert **53 820** branchements.

L'ensemble du traitement des effluents, est assuré par **54 stations d'épuration** (STEP) d'une capacité globale de **306 245 Equivalents-Habitant** :

- Sur la **commune de Limoges**, par la **station d'épuration principale** d'une capacité de traitement de 285 000 Equivalents-Habitant, un bassin tampon (Bassin des Casseaux) de 9 000 m³ permettant de réguler les débits issus du réseau unitaire en périodes pluvieuses
- Sur **l'ensemble des communes**, par **53 autres unités de traitement** (station d'épuration à boues activées, lagunes, rhizosphères, disques biologiques, filtres bactériens...).

* Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour (1 EH = 60 g de DBO5/jour).

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF évolution tarifaire 2025 - 2026



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

La tarification

Il est prévu un niveau d'investissement soutenu pour permettre d'une part, une réhabilitation importante de certains réseaux vieillissants ou insuffisants, et d'autre part, la rénovation d'installations de traitement qui s'avèrent sous-dimensionnées compte tenu de l'évolution démographique des secteurs desservis.

Une augmentation de 2,4 % sur le tarif HT de base, soit 3,5 % sur le tarif TTC, est nécessaire afin de ne pas dégrader les ratios budgétaires. Elle permet également de compenser des baisses de consommations prévisibles.

En 2026, le tarif unique pour les 20 communes du territoire s'établit à 1,870 € TTC et se décompose ainsi: 1,596 € HT + 0,104 € de taxe de l'Agence de l'eau + 0,17 € de TVA à 10 %.

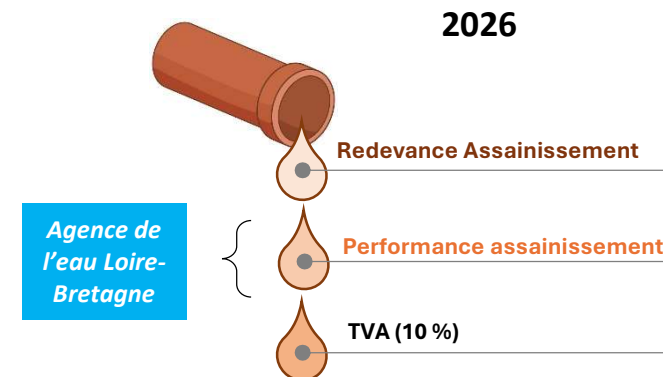
Il est précisé que ce tarif est entièrement proportionnel aux volumes consommés. En effet, il n'est pas appliqué d'abonnement.

La réforme des redevances des agences de l'eau

Depuis 2025, de nouvelles redevances ont été mises en place par les Agences de l'eau.

Pour l'assainissement collectif, la redevance « **modernisation des réseaux de collecte** » a été remplacée par la redevance « **performance des systèmes d'assainissement** ». Leur montant passe de 0,092 € TTC / m³ en 2025 à 0,114 € TTC / m³ en 2026 soit une hausse de 23,9%.

Pour l'eau potable, la redevance « **lutte contre la pollution** » a été remplacée par les redevances « **consommation** » et « **performance eau potable** ». Le montant de ces redevances passe ainsi de 0,411 € TTC/m³ en 2025 à 0,361 € TTC/m³ en 2026, soit une baisse de 12,2%.



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

factures types 2025 / 2026 – base 120 m³



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

* Selon l'INSEE, 120 m³ correspond à la consommation d'un foyer de 4 à 5 personnes

- Sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole, la tarification de l'assainissement collectif est entièrement proportionnelle au volume consommé.
- Un tarif unique pour les 20 communes du territoire communautaire
- La commune de Chaptelat a rejoint le tarif unique en 2023 (conformément aux conditions prévues lors de son intégration au sein de Limoges Métropole)



Tarif unique pour les 20 communes du territoire

	2025			2026			
	Prix unitaire HT	TVA 10% 120 m³	Montant TTC 120 m³*	Prix unitaire HT	TVA 10% 120 m³	Montant TTC 120 m³*	Evolution
Consommation	1,559 €	18,71 €	205,788 €	1,596 €	19,15 €	210,672 €	+2,37 %
Taxe performance des systèmes d'assainissement collectif	0,084 €	1,01 €	11,088 €	0,104 €	1,248 €	13,728 €	+ 23,81 %
MONTANT TOTAL	1,643 €	19,72 €	216,88 €	1,70 €	20,40 €	224,40 €	+ 3,47 %

Soit 18,07 € / mois

Soit 18,70 € / mois



GRILLES TARIFAIRES 2025 / 2026

de la redevance assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

TARIFS 2025

	TARIF GENERAL <i>sauf conditions particulières prévues par voie de conventions avec les industriels</i>			TARIF GROS CONSOMMATEURS - HABITATS COLLECTIFS <i>pour la récupération des eaux usées d'habitats collectifs utilisant un volume annuel > 110 000 m³ sur plusieurs points de livraison dont le ratio : volume / nombre de points > 650 m³</i>		
	Tarif de base	Taxe Modernisation des réseaux de collecte	Prix final	Coef. 0,90 du tarif de base	Taxe Modernisation des réseaux de collecte	Prix final
	HTVA en € / m³	HTVA en € / m³	TTC en € / m³ (TVA 10 %)	HTVA en € / m³	HTVA en € / m³	TTC en € / m³ (TVA 10 %)
<u>COLLECTE DES EAUX USEES AU DROIT DE CHAQUE HABITATION ET TRAITEMENT</u>						
20 communes du territoire communautaire	1,559	0,084	1,807	1,403	0,084	1,636
<u>COLLECTE DES EAUX USEES EN LIMITE DE COMMUNES ET TRAITEMENT SUR LA STATION D'EPURATION DE LIMOGES (toutes consommations) -</u> Tarif prenant en compte le coût de traitement du m³ d'eaux usées, le linéaire de réseau de collecte et l'énergie nécessaire au transfert des effluents						
BOSMIE L'AIGUILLE	0,973					

TARIFS 2026

	TARIF GENERAL <i>sauf conditions particulières prévues par voie de conventions avec les industriels</i>			TARIF GROS CONSOMMATEURS - HABITATS COLLECTIFS <i>pour la récupération des eaux usées d'habitats collectifs utilisant un volume annuel > 110 000 m³ sur plusieurs points de livraison dont le ratio : volume / nombre de points > 650 m³</i>		
	Tarif de base	Taxe Performance des systèmes d'assainissement collectif	Prix final	Coef. 0,90 du tarif de base	Taxe Performance des systèmes d'assainissement collectif	Prix final
	HTVA en € / m³	HTVA en € / m³	TTC en € / m³ (TVA 10 %)	HTVA en € / m³	HTVA en € / m³	TTC en € / m³ (TVA 10 %)
<u>COLLECTE DES EAUX USEES AU DROIT DE CHAQUE HABITATION ET TRAITEMENT</u>						
20 communes du territoire communautaire	1,596	0,104	1,870	1,436	0,104	1,694
<u>COLLECTE DES EAUX USEES EN LIMITE DE COMMUNES ET TRAITEMENT SUR LA STATION D'EPURATION DE LIMOGES (toutes consommations) -</u> Tarif prenant en compte le coût de traitement du m³ d'eaux usées, le linéaire de réseau de collecte et l'énergie nécessaire au transfert des effluents						
BOSMIE L'AIGUILLE	0,996					

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

modalités d'application des tarifs



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Les tarifs sont votés par le Conseil Communautaire en décembre, pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Concernant les communes gérées en régie au titre de l'eau potable par Limoges Métropole : Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Limoges, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac

Il est procédé à une facture unique de l'eau potable et de l'assainissement. Les relevés des compteurs d'eau des abonnés raccordés au réseau public d'assainissement collectif sont programmés par tournée et par semaine, à des dates correspondant à des périodes semestrielles de consommation et s'échelonnant en moyenne sur 6 mois (du mois de novembre N-1 à avril et du mois de mai à octobre).

Ces relevés destinés à la facturation permettent en outre d'aviser les abonnés de l'évolution de leur consommation. Actuellement, la facturation de la redevance assainissement collectif (y compris la taxe liée aux organismes publics) s'effectue semestriellement au même titre que la facturation de la redevance eau potable.

Concernant les communes gérées en délégation de service public pour l'eau potable : Aureil, Boisseuil, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Condat-sur-Vienne, Panazol, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Le Vigen

Pour Feytiat, Isle, Condat sur Vienne, Boisseuil, Panazol, Saint Just le Martel, Solignac, Le Vigen et Verneuil sur Vienne —> facture unique d'eau et d'assainissement par le délégataire du service d'eau potable (Service des Eaux des 3 Rivières / SAUR) puis la partie assainissement est reversée au budget Assainissement de Limoges Métropole, selon une convention établie à cet effet.

Pour Aureil et Eyjeaux —> Facturation annuelle par Limoges Métropole de la redevance assainissement collectif de l'année 2025 dans le courant du 2^{ème} trimestre de l'année 2026 (mai) sur la base des relevés de compteurs transmis par le délégataire (Miane et Vinatier) du Syndicat des Allois.

Cas particuliers à Isle—Quartier Teytejeaud-Courrières : les lotissements des Courrières (1967) et de Teytejeaud (1975), situés sur la commune d'Isle et limitrophes de la commune de Limoges, sont desservis par le réseau d'eau potable de Limoges Métropole qui assure la relève des compteurs et la facturation (eau potable et assainissement) aux abonnés du quartier.

Concernant les factures d'assainissement non collectif : les factures sont envoyées par Limoges Métropole pour toutes ses communes membres quelques mois après les prestations de contrôle.

Schéma de raccordement avec regard de branchement sur domaine public

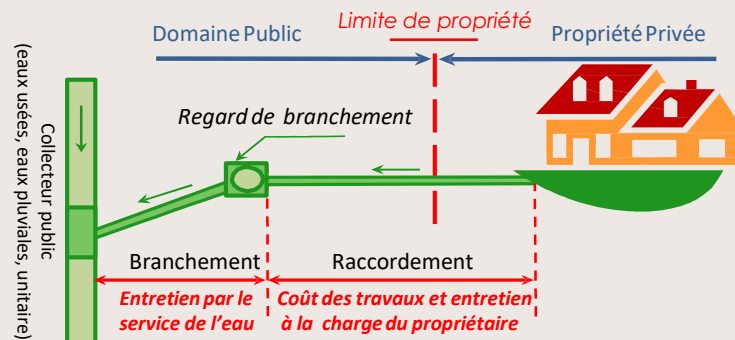
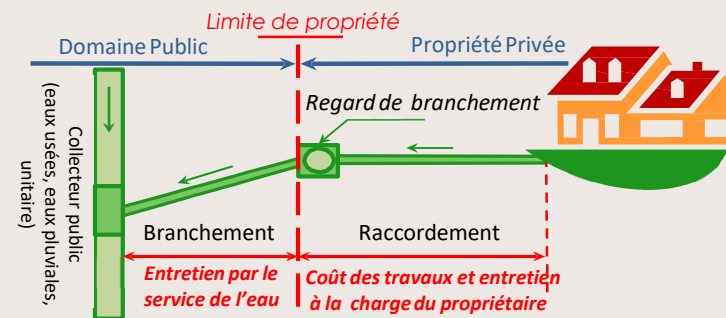


Schéma de raccordement avec regard de branchement sur domaine privé

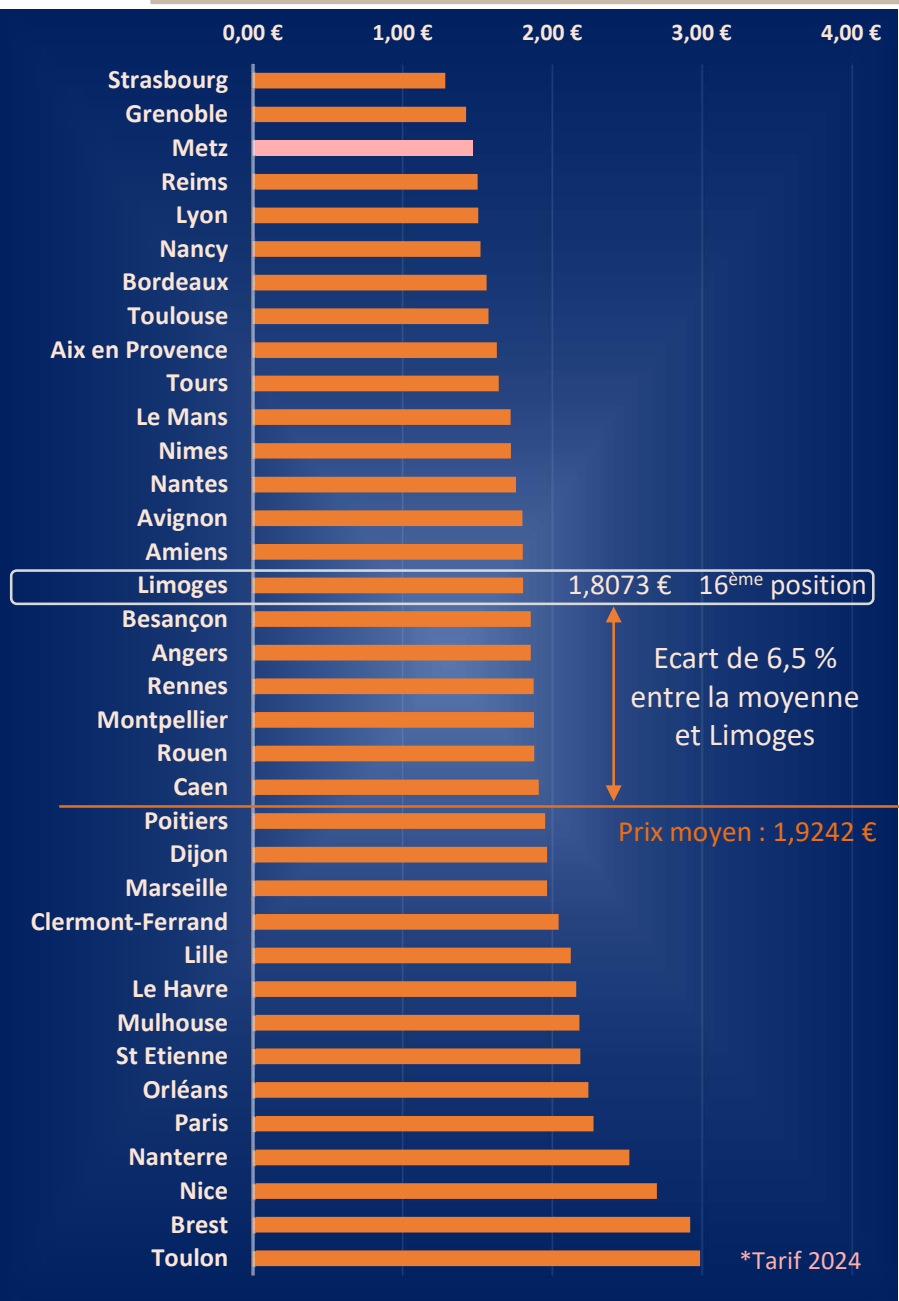


COMPARAISON DES TARIFS AU NIVEAU NATIONAL EN 2025

pour une consommation annuelle de 120 m³, avec part fixe, redevance Agence de l'Eau et taxe sur la valeur ajoutée



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



Ville	Nombre d'habitants	Prix de l'Assainissement € TTC
Strasbourg	287 532	1,2873
Grenoble	159 855	1,4251
Metz	118 422	1,4674
Reims	185 211	1,5040
Lyon	525 236	1,5076
Nancy	106 330	1,5219
Bordeaux	260 352	1,5629
Toulouse	491 942	1,5763
Aix en Provence	146 282	1,6308
Tours	139 230	1,6434
Le Mans	146 090	1,7240
Nîmes	151 875	1,7256
Nantes	319 284	1,7604
Avignon	93 434	1,8021
Amiens	136 545	1,8040
Limoges	133 742	1,8073
Besançon	120 032	1,8574
Angers	157 577	1,8590

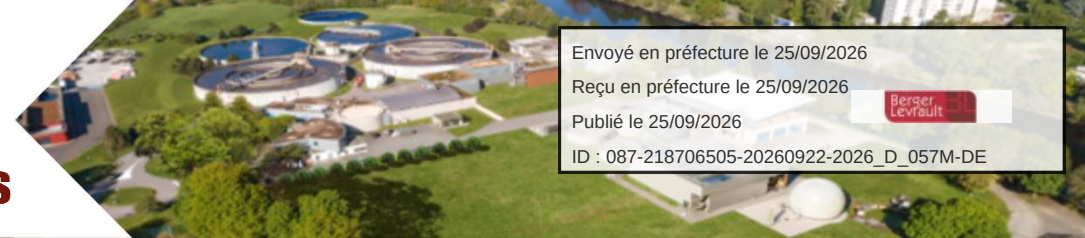
Ville	Nombre d'habitants	Prix de l'Assainissement € TTC
Rennes	221 898	1,8782
Montpellier	293 410	1,8792
Rouen	112 965	1,8819
Caen	107 686	1,9113
Poitiers	90 958	1,9543
Dijon	160 186	1,9667
Marseille	874 619	1,9670
Clermont-Ferrand	149 464	2,0447
Lille	235 189	2,1262
Le Havre	171 587	2,1634
Mulhouse	110 174	2,1836
St Etienne	175 057	2,1908
Orléans	118 597	2,2437
Paris	2 192 485	2,2778
Nanterre	96 807	2,5183
Nice	343 889	2,7026
Brest	142 278	2,9248
Toulon	178 065	2,9911

Service géré en régie
Service géré en délégation

Sur les 36 villes de plus de 90 000 habitants comparées, les prix de l'assainissement, abonnement et toutes taxes compris s'échelonnent de 1,2873 € TTC pour la ville de Strasbourg à 2,9911 € TTC pour la ville de Toulon.

Le tarif unique de Limoges Métropole, arrive en 16^{ème} position avec une valeur de 1,8073 € TTC.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE l'assainissement collectif (P.F.A.C.) et branchements



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

L'article 30 de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la **participation pour le financement de l'assainissement collectif** (PFAC). Elle est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) supprimée à compter de cette date.

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

	P.F.A.C. Montant de base pour 1 équivalent-logement	Branchement eaux usées ou eaux pluviales ou unitaire	Branchement séparatif eaux usées et eaux pluviales
2021	1 628,84 € net	2 085,41 € HT	2 583,16 € HT
2022	1 791,72 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs.	
2023	1 930,76 € net		
2024	2 008,38 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs, + 10% de frais de gestion.	
2025	2 014,61 € net		
2026	2 030,12 € net	Facturation au réel, avec plafond de 3 000 € HT selon conditions de détermination des tarifs, + 10% de frais de gestion.	

L'évolution de la P.F.A.C. et du prix des branchements tient compte de l'actualisation des coûts des travaux suivant l'indice INSEE TP10A.

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L. 1331-2 du Code de la Santé Publique.

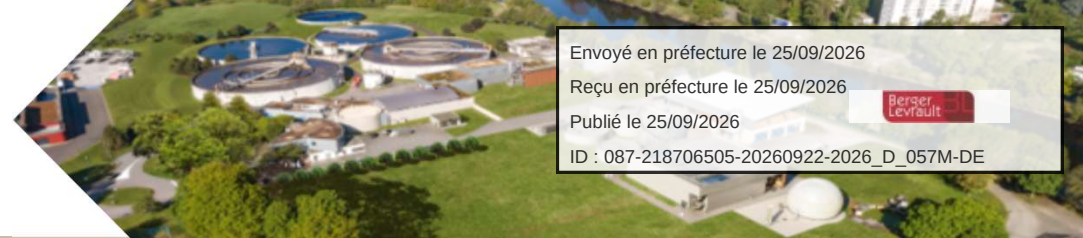
En outre, l'article 37 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique, a renforcé le droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dont bénéficient les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, avec la possibilité pour la collectivité maître d'ouvrage du réseau de collecte d'astreindre ces propriétaires au versement d'une participation financière tenant compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant le coût d'une installation individuelle réglementaire.

Concernant le prix du branchement au réseau public d'assainissement, les branchements des constructions individuelles, d'habitation principale, quel que soit le type de réseau, sont facturés au réel après validation par le demandeur d'un devis prévisionnel. Un montant plafond de 3 000 € HT peut être appliqué dans le cas d'une première accession à la propriété d'une maison individuelle occupée en résidence principale, d'une longueur maximale de 10 m et d'une profondeur maximale de 2,10 m.



Branchement séparatif EU / EP Lotissement des 4 Vents à Boisseuil

FACTURATION DE LA P.F.A.C. et des branchements en 2025



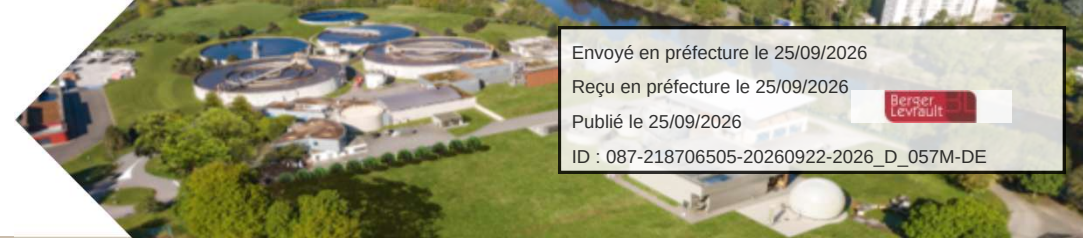
Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

	PARTICIPATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)					
	Nombre de facturation	Nombre de facturation	Nombre de facturation	Nombre de facturation	Nombre de facturation	Montants facturés
	2021	2022	2023	2024	2025	en 2025 € HT
Aureil	1	2	1	0	0	0 €
Boisseuil	13	8	12	15	14	44 410,01 €
Bonnac la Côte	0	4	0	0	0	0 €
Chaptelat	0	5	11	4	0	0 €
Condat sur Vienne	11	10	8	7	5	16 795,60 €
Couzeix	45	20	81	26	21	58 001,18 €
Eyjeaux	1	1	1	2	1	2 008,38 €
Feytiat	29	28	57	28	14	29 148,93 €
Isle	11	13	23	12	10	21 870,31 €
Le Palais sur Vienne	3	5	5	8	7	14 089,81 €
Le Vigen	0	5	2	3	2	250,00 €
Limoges	75	103	59	58	59	529 916,63 €
Panazol	35	52	29	16	18	38 051,20 €
Peyrilhac	1	3	3	4	1	2 014,61 €
Rilhac Rancon	16	29	19	16	8	16 098,19 €
Saint Gence	3	3	5	3	7	875,00 €
Saint Just le Martel	4	0	3	0	1	2 008,38 €
Solignac	0	2	1	0	0	0 €
Verneuil sur Vienne	8	18	24	0	5	62 299,70 €
Veyrac	1	2	7	1	0	0 €
Total	257	313	351	203	173	837 837,93 €

	Nombre de branchements facturés en 2025	Montants facturés en 2025 € HT
Aureil	1	7 024,58 €
Boisseuil	1	3 872,98 €
Bonnac La Côte	1	5 074,22 €
Chaptelat	1	3 785,41 €
Condat Sur Vienne	5	40 437,20 €
Couzeix	10	21 179,37 €
Eyjeaux	0	0 €
Feytiat	11	22 558,42 €
Isle	2	7 068,62 €
Le Palais sur Vienne	2	12 982,66 €
Le Vigen	4	18 094,99 €
Limoges	20	120 027,20 €
Panazol	3	34 323,06 €
Peyrilhac	0	0 €
Rilhac Rancon	2	17 595,61 €
Saint Gence	1	2 792,79 €
Saint Just Le Martel	0	0 €
Solignac	1	5 684,46 €
Verneuil Sur Vienne	1	7 295,68 €
Veyrac	1	1 937,62 €
Total	67	331 734,87 €

En 2025, 173 participations pour le financement de l'assainissement collectif ont été facturées pour un montant total de 837 837,93 € HT et 67 branchements pour un montant de 331 734,87 € HT.

LES RESEAUX DE COLLECTE des effluents



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Détail des linéaires des réseaux de collecte unitaires et séparatifs (eaux usées et eaux pluviales) de Limoges Métropole en 2025. Les éventuelles évolutions proviennent essentiellement de la mise à jour du Système d'Information Géographique.

	Km de réseau unitaire	Km de réseau d'eaux usées (séparatif)	Km de réseau d'eau pluviales (séparatif)	Km TOTAL de réseaux séparatifs (EU+EP)	Km total de réseaux de collecte
Aureil	-	3,855	1,678	5,533	5,533
Boisseuil	4,846	21,162	12,376	33,539	38,385
Bonnac la Cote	1,309	4,132	3,559	7,691	9,000
Chaptelat	-	15,118	6,953	22,071	22,071
Condat sur Vienne	1,102	39,679	28,496	68,175	69,277
Couzeix	2,833	84,533	48,711	133,244	136,077
Eyjeaux	-	6,692	1,872	8,563	8,563
Feytiat	1,465	63,199	52,172	115,371	116,836
Isle	1,541	63,647	51,096	114,742	116,283
Le Palais sur Vienne	1,621	50,972	41,907	92,879	94,500
Le Vigen	1,212	12,945	9,984	22,929	24,141
Limoges	191,455	369,511	383,357	752,868	944,323
Panazol	0,274	71,684	68,808	140,492	140,766
Peyrilhac	4,211	2,570	3,312	5,882	10,092
Rilhac Rancon	4,867	39,908	22,308	62,216	67,083
Solignac	2,471	6,226	3,902	10,128	12,599
St Gence	2,030	9,249	3,641	12,890	14,920
St Just le Martel	1,020	18,542	8,286	26,828	27,848
Verneuil sur Vienne	2,695	31,757	12,005	43,762	46,457
Veyrac	1,400	6,338	2,473	8,811	10,210
TOTAUX	226 Km	922 Km	767 Km	1 689 Km	1 915 Km

12 %

48 %

40 %

88 %

100 %

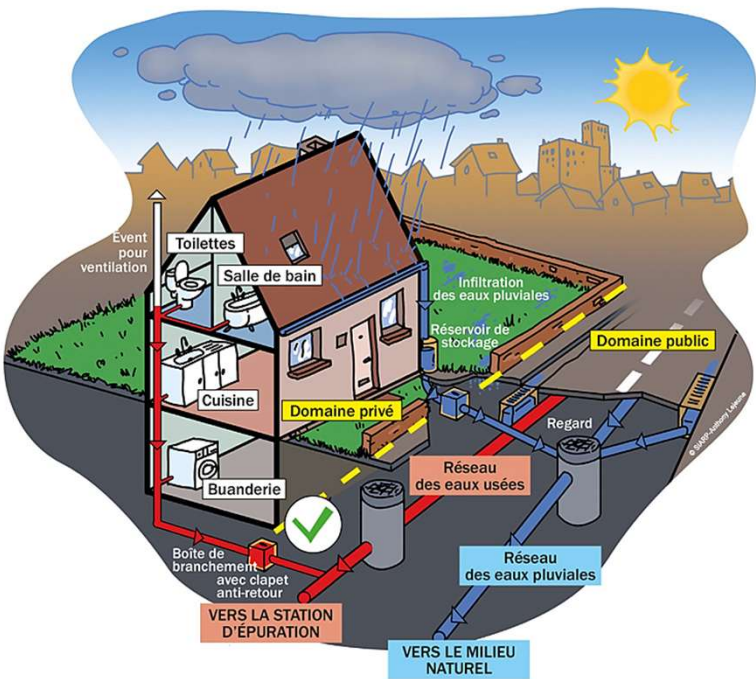
1 148 km soit 60 %

INSTRUCTIONS D'URBANISME et contrôle des branchements



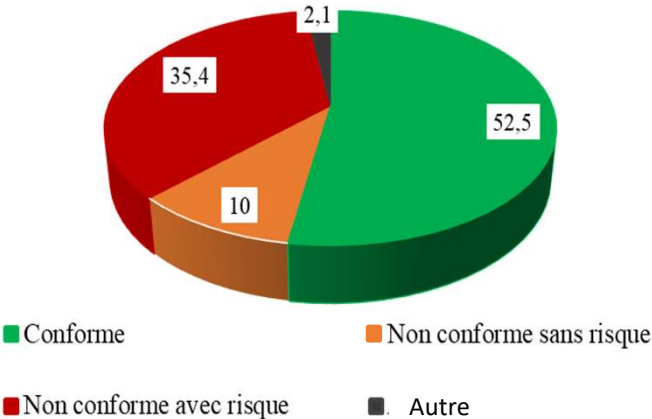
Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

		Instructions d'urbanisme					
		Nombre en 2020	Nombre en 2021	Nombre en 2022	Nombre en 2023	Nombre en 2024	Nombre en 2025
Permis de construire / d'aménager		548	773	597	433	408	423
Certificats d'urbanismes		301	227	189	206	227	217
Déclarations préalables		683	761	510	580	612	691
Réponses aux déclarations d'intentions de commencement de travaux		6 558	7 847	9 413	7 549	7 408	7 269
Réponses aux demandes de notaires		2 625	2 482	2 205	1 693	1 626	1 103
Branchements assainissement instruits		85	145	100	84	104	85
contrôles de conformité des branchements neufs	Limoges	170	221	200	157	141	119
	Autres communes	417	477	479	399	363	397
TOTAL		11 387	12 933	13 693	10 521	10 889	10 304



Configuration type d'une maison disposant d'un raccordement séparatif en assainissement collectif.

Taux de conformité environnementale des diagnostics assainissement collectif en 2025



Activités de la cellule « contrôle-ventes » en 2025 :

Nombre de diagnostics réalisés	Recettes € HT	Tarif 2025 pour une maison individuelle	Tarif 2026 pour une maison individuelle
1 248	201 741 €	210 € HT	212,94 € HT

➔ 52,5 % d'installations conformes

EXPLOITATION et gestion patrimoniale



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Opérations d’entretien du réseau en 2025

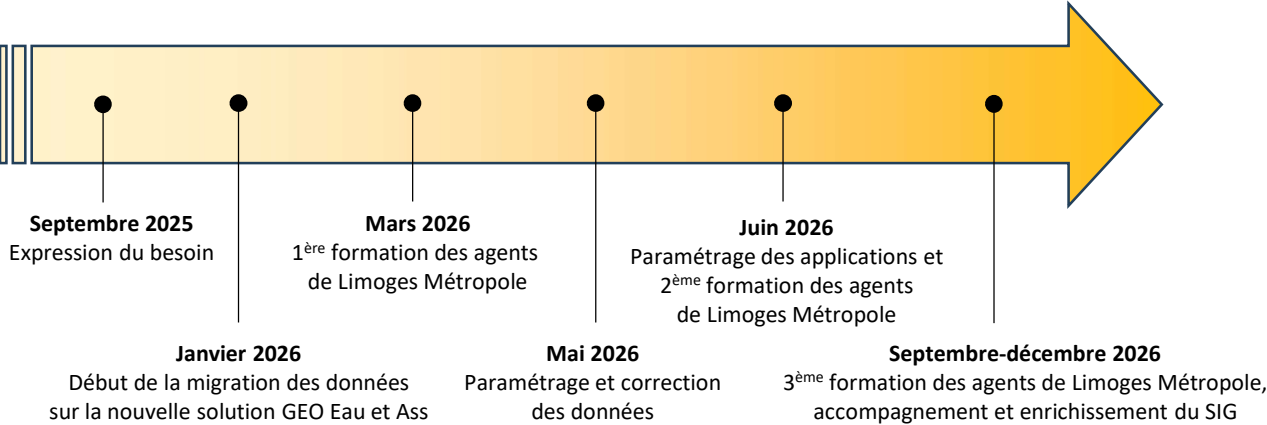
Nettoyage du réseau	Km : 23,3
Opérations de débouchage	Nombre : 145
Nettoyage de paniers	Nombre : 402 (<i>en régie</i>) et 2 508 (<i>prestataire</i>)
Interventions / réfections équipe maçons	Nombre : 191
Linéaire de réseau inspecté par caméra	Km : 51 (<i>dont 33,5 km en régie</i>)
Inspection de réseau visitable	ml : 2 403

Operations récurrentes d’extension et de réhabilitation de réseaux unitaires et d’eaux usées réalisées en 2025

Extension et création de réseau	1 840 ml	} 5,5 km
Réhabilitation de réseau en tranchée	2 493 ml	
Chemisage de conduite	2 670 ml	
Réhabilitation de réseau visitable	314 ml	

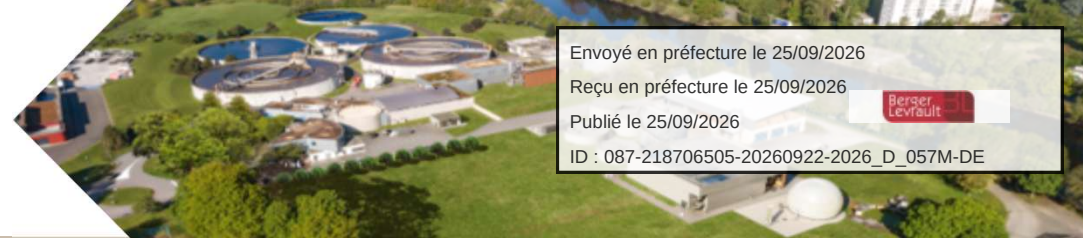
Nouveautés 2025 pour l’exploitation des réseaux et la gestion patrimoniale :

- Modernisation du Système d’Information Géographique dans l’objectif d’améliorer :
 - la facilité de saisie des données,
 - la facilité d’accès à l’information,
 - les interactions avec les différents logiciels métier.
- Acquisition d’un logiciel d’ordonnancement facilitant la gestion, la planification et la traçabilité des interventions d’exploitation des réseaux d’assainissement.
- Acquisition d’un nouveau fourgon équipé dernière génération pour la réalisation des inspections télévisées permettant la vérification de l’état structural des réseaux.



Nouveau matériel dédié aux inspections télévisées

LES SITES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES de Limoges Métropole - cartographie



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

54 stations d'épuration (306 245 EH)

-  Communes de Limoges Métropole dont l'assainissement collectif est géré en régie directe
-  Station d'épuration à boues activées
-  Lagune
-  Rhizosphère – Infiltration / Percolation
-  Disque biologique / Filtre bactérien
-  Effluents acheminés à Limoges
-  Effluents partiellement acheminés à Limoges
-  Poste de transfert d'effluents
-  EH
-  Commune hors Limoges Métropole dont les effluents sont collectés en limite de territoire et traités par la Communauté urbaine



SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT de Limoges Métropole – descriptif (1/3)



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 01	Limoges	STEU - boues activées	Station d'épuration Principale	285 000
		Bassin d'orage	BO des Casseaux	
		Poste de refoulement	RE Aurence - Moulin Pinard	
		Poste de refoulement	RE Auzette-Babylone	
		Poste de refoulement	RE Bas Cluzeau Bas	
		Poste de refoulement	RE Bas Cluzeau Haut	
		Poste de refoulement	RE Hauts de Landouge	
		Poste de refoulement	RE Henri Frénay	
		Poste de refoulement	RE Isle du Bas	
		Poste de refoulement	RE La Font Pinot	
		Poste de refoulement	RE La Forêt	
		Poste de refoulement	RE Le Coudert	
		Poste de refoulement	RE Les Cendrilles	
		Poste de refoulement	RE Les Pilateries	
		Poste de refoulement	RE Mas Gigou	
		Poste de refoulement	RE Montevert	
		Poste de refoulement	RE Moulin Blanc	
		Poste de refoulement	RE Moulin Pinard	
		Poste de refoulement	RE Puy Ponchet	
		Poste de refoulement	RE Romanet	
		Poste de refoulement	RE La Cible	
		Poste de refoulement	RE Pont Saint-Etienne	
	Bonnac la Côte	Poste de refoulement	RE Maison Rouge	
	Condat sur Vienne	Poste de refoulement	RE Condadille	
		Poste de refoulement	RE Crassac	
		Poste de refoulement	RE La Sapinière	
		Poste de refoulement	RE Le Picq	
		Poste de refoulement	RE Les Hauts de Condat	
		Poste de refoulement	RE Les Jonchères	
		Poste de refoulement	RE Pont de Condat	
		Poste de refoulement	RE Poulouzat	
		Poste de refoulement	RE Rue Corneille	
	Feytiat	Poste de refoulement	RE Versanas	
		Poste de refoulement	RE Bournazaud	
		Poste de refoulement	RE La Biche	
		Poste de refoulement	RE La Croix de fer	

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 01	Feytiat	Poste de refoulement	RE La Lande de Chazaud	
		Poste de refoulement	RE La Lingaine	
		Poste de refoulement	RE Les Charmilles	
		Poste de refoulement	RE Moissac	
	Isle	Poste de refoulement	RE de Gain	
		Poste de refoulement	RE La croix bachaud	
		Poste de refoulement	RE La Renardière	
		Poste de refoulement	RE Les Paquerettes	
		Poste de refoulement	RE L'étoile	
		Poste de refoulement	RE Mérignac	
		Poste de refoulement	RE Rue Abel Fagois	
		Poste de refoulement	RE du Pont de l'Aiguille	
		Poste de refoulement	RE La Sablière	
		Poste de refoulement	RE Allée des Etangs	
	Le Palais sur Vienne	Poste de refoulement	RE Base nautique	
		Poste de refoulement	RE Maryse Bastié	
		Poste de refoulement	RE Puy Vert	
		Poste de refoulement	RE Rue de la Gare	
		Poste de refoulement	RE Rue Joule	
		Poste de refoulement	RE salle des fêtes	
		Poste de refoulement	RE Utrillo	
	Panazol	Poste de refoulement	RE Manderesse	
		Poste de refoulement	RE rue A. Pressemane	
	Rilhac Rancon	Poste de refoulement	RE Chemin	
		Poste de refoulement	RE Pleiqueix	
		Poste de refoulement	RE Route de Beaune	
		Poste de refoulement	RE Village de la Chaise	
SYS 24	Limoges	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Bellegarde - Village	170
SYS 25	Limoges	STEU - boues activées	Station d'épuration Beauvais	100
SYS 27	Limoges	STEU – filtre à sable	Station d'épuration Goupilloux	80
SYS 100	Aureil	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration du Bourg	100
SYS 101	Aureil	STEU - filtre à sable	Station d'épuration Virolles	75

SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT de Limoges Métropole – descriptif (2/3)



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 102	Aureil	STEU - filtre à sable	Station d'épuration les Sèches	75
SYS 103	Aureil	STEU – plateau absorbant	Station d'épuration la Gare	50
SYS 104	Aureil	STEU – filtre à sable	Station d'épuration Chavagnac	40
SYS 150	Boisseuil	STEU - boues activées	Station d'épuration Le Roseau	3 000
		Poste de refoulement	RE Chez Massy	
		Poste de refoulement	RE Z.A. La Plaine	
		Poste de refoulement	RE Les Essarts	
		Poste de refoulement	RE Restaurant Scolaire	
SYS 151	Boisseuil	STEU - boues activées	Station d'épuration La Planche	400
SYS 200	Bonnac la Côte	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	300
		Poste de refoulement	RE Clos de Cognac	
SYS 225	Chaptelat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration du Bourg	1 100
		Poste de refoulement	RE Couteillas	
		Poste de refoulement	RE Montcalm	
SYS 226	Chaptelat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration de Bourdela	450
		Poste de refoulement	RE Bourdela	
SYS 227	Chaptelat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Le Theillol	190
SYS 250	Condat sur Vienne	STEU - Lit bactérien	Station d'épuration Brégéras	150
SYS 251	Condat sur Vienne	STEU - décanteur digesteur	Station d'épuration Chambon	100
SYS 252	Condat sur Vienne	STEU - filtre à sable	Station d'épuration Peyreleine	100
		Poste de refoulement	RE Veyrinas	
SYS 255	Condat sur Vienne	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration de Solignac - Le Vigen	1 500
		Poste de refoulement	RE Place de la Briance	
		Poste de refoulement	RE Moulin de Gravataud	
		Poste de refoulement	RE Pont Rompu	
		Poste de refoulement	RE rue Lucien Pouret	
SYS 275	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Buxerolles	300

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 276	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Lajoux	330
SYS 277	Couzeix	STEU - lagune	Station d'épuration Le Bost	500
		Poste de refoulement	RE Arthugéras	
		Poste de refoulement	RE Les Besses	
SYS 278	Couzeix	STEU - lagune	Station d'épuration Le Landou	500
SYS 279	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Les Planchettes	600
		Poste de refoulement	RE Montplaisir	
SYS 280	Couzeix	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Puy Dieu	200
SYS 300	Eyjeaux	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	350
SYS 301	Eyjeaux	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Poulenat	360
SYS 302	Eyjeaux	STEU – fosse + filtre planté de roseaux	Station d'épuration Fontaine Caillaud	120
SYS 303	Eyjeaux	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Lathière - Lavalade	125
SYS 350	Feytiat	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Petit Crouzeix	270
		Poste de refoulement	RE Crouzeix	
SYS 401	Isle	STEU - lagune	Station d'épuration Mas de l'Aurence	300
SYS 500	Le Vigen	STEU - disques biologiques	Station d'épuration Les Farges	300
SYS 501	Le Vigen	STEU - lagune	Station d'épuration Le Bas Faure (Zone Commerciale Carrefour)	300
SYS 600	Peyrilhac	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	400
SYS 601	Peyrilhac	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Roche	100
SYS 602	Peyrilhac	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Conore	140
SYS 650	Rilhac Rancon	STEU - lagune	Station d'épuration Cassepierre	350
SYS 700	Saint-Gence	STEU - lagune	Station d'épuration du Bourg	350

SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT de Limoges Métropole – descriptif (3/3)

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 701	Saint-Gence Peyrilhac	STEU - lagune Poste de refoulement	Station d'épuration Senon RE Mont-Cocu	150
SYS 702	Saint-Gence	STEU - filtre à sable Poste de refoulement	Station d'épuration Charriers RE Les Monts	100
SYS 703	Saint-Gence	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Châtre	300
SYS 704	Saint-Gence	STEU – filtre planté de roseaux Poste de refoulement	Station d'épuration Le Theil RE Le Theil	100
SYS 750	Saint-Just- le-Martel	STEP - boues activées Poste de refoulement Poste de refoulement	Station d'épuration Moulin de Gourly RE La petite Chèze RE Le Petit Bonnefond	1 100
SYS 751	Saint-Just- le-Martel	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration Colombier	330
SYS 752	Saint-Just- le-Martel	STEU - décanteur digesteur Poste de refoulement	Station d'épuration Biards RE Les Biards	200
SYS 753	Saint-Just- le-Martel	STEU - décanteur digesteur	Station d'épuration Fontaguly	150
SYS 850	Veyrac	STEU - lagune	Station d'épuration Bourg Le Pennaux	300
SYS 851	Veyrac	STEU - lagune	Station d'épuration Bourg Route de Cieux	300
SYS 852	Veyrac	STEU - lagune	Station d'épuration La Barre	400
SYS 853	Veyrac	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Grange de Boeuil	100
SYS 854	Veyrac	STEU – filtre planté de roseaux	Station d'épuration La Gautaud	100
SYS 900	Verneuil sur Vienne	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Mallevialle	100
SYS 901	Verneuil sur Vienne	STEU - boues activées Poste de refoulement Poste de refoulement Poste de refoulement Poste de refoulement Poste de refoulement	Station d'épuration Balandie Lepinasse RE la Merlie bas RE la Merlie haut RE du Stade RE Soleil levant RE résidence des Granges	3 500



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Système	Lieu	Ouvrage	Désignation	Capacité en EH
SYS 901	Verneuil sur Vienne (suite)	Poste de refoulement Poste de refoulement	RE la Palmeraie d'Or RE mini poste privés verneuil	
SYS 902	Verneuil sur Vienne	STEU - filtre planté de roseaux	Station d'épuration Greignac	140

**Nombre total de sites : 146
dont 54 stations d'épuration**



Station d'épuration par filtres plantés de roseaux – La Grange de Boeuil à Veyrac

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

autosurveillance du réseau de collecte en 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Pluviométrie

2025	Bellegarde Aéroport (Météo France)	Manderesse	Moulin Blanc	STEU Limoges	Station AEP Bastide	MOYENNE	Référence mensuelle pour la période de 1981-2020	Ecart
Janvier	141,20	106,50	84,80	90,20	142,40	113,0	90,6	25%
Février	53,20	41,25	41,60	28,40	54,60	43,8	75,0	-42%
Mars	44,40	54,25	35,20	38,60	47,80	44,1	77,8	-43%
Avril	134,20	108,75	112,00	37,60	119,00	102,3	87,7	17%
Mai	31,70	15,00	16,80	12,60	20,80	19,4	92,6	-79%
Juin	14,80	12,00	9,20	13,80	14,40	12,8	80,0	-84%
Juillet	26,00	61,75	38,60	40,40	44,60	42,3	62,5	-32%
Août	77,80	36,75	46,00	38,20	61,40	52,0	71,6	-27%
Septembre	81,80	56,00	66,30	52,00	74,20	66,1	74,9	-12%
Octobre	135,80	97,25	127,80	96,20	137,00	118,8	94,2	26%
Novembre	103,60	74,50	94,60	74,20	97,80	88,9	106,1	-16%
Décembre	76,40	44,40	65,60	50,60	68,40	61,1	105,0	-42%
Pluviométrie annuelle (mm)	920,90	708,40	738,50	572,80	882,40	764,60	1018,00	-26%
Qualité de la mesure	98%	99%	97%	95%	100%			

Sur l'ensemble de l'agglomération de Limoges Métropole, la pluviométrie moyenne de l'année 2025 s'élève à 765 mm contre 1 083 mm en 2024.

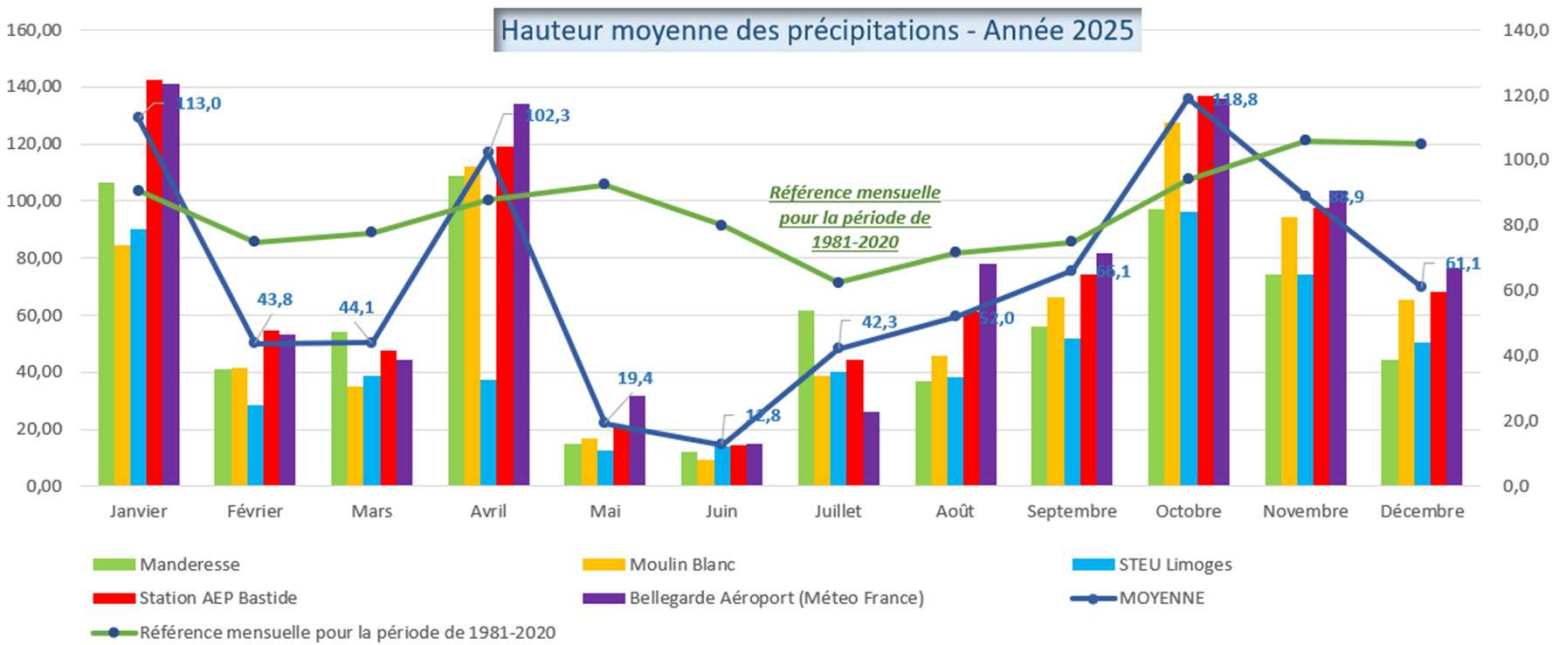
Elle est inférieure de 25 % à la valeur normale annuelle (donnée statistique Météo France : 1 018 mm pour la période de 1981-2020).

L'année 2025 se caractérise par :

- Des pluviométries mensuelles très inférieures à la moyenne pour les mois de février, mars, mai, juin, juillet, août et décembre.
- Des pluviométries mensuelles supérieures à la moyenne pour les mois de janvier, avril et octobre.
- Le mois de juin enregistre le plus fort déficit de -84 % et le mois d'octobre le plus fort excédent de +26 %.

Les jours de pluie représentent 97 jours sur l'année 2025 (125 jours en 2024), soit 27% de l'année. La moyenne journalière de hauteur de précipitation est de 7,9 mm par jour de pluie contre 8,7 mm en 2024.

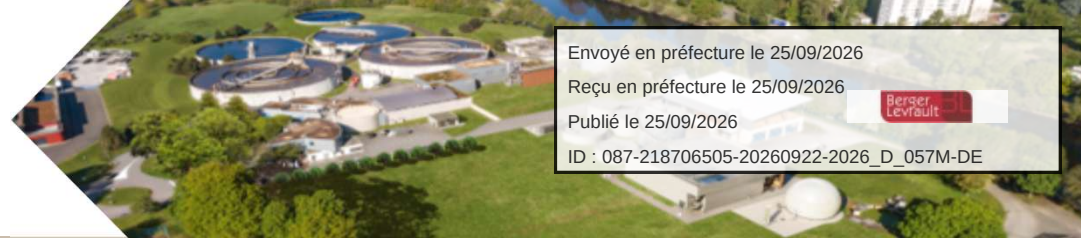
Le nombre de jours de pluie et le cumul de pluviométrie de l'année sont inférieurs à 2024.



Les données ci-dessus sont issues de la somme des volumes journaliers, dont le cumul journalier est établi sur des journées de 9H - 9H

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

autosurveillance du réseau de collecte en 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Autosurveillance et Diagnostic permanent :

Afin de répondre à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié, Limoges Métropole depuis 2017:

- Réalise la mise en conformité de l'autosurveillance du système d'assainissement de Limoges. Cela consiste à équiper le réseau en appareils de métrologie, au niveau des déversoirs d'orage (DO), afin de quantifier les flux de pollutions rejetés directement au milieu naturel, sans traitement préalable. La finalité de cette conformité est d'identifier les points sensibles du réseau au niveau desquels les déversements sont les plus importants afin d'envisager, si possible, des mesures d'amélioration.
- Installe des points de mesures fixes sur le réseau de collecte des eaux usées afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseaux et de fiabiliser la collecte des effluents.

Depuis 2021, les points réglementaires sont équipés en appareils de métrologie et les différents sites sont pleinement opérationnels.

Le coût total des travaux d'équipement de ces points de mesures s'est élevé à 1 458 875,84 € HT, avec la participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 %.



Débitmètre laser - La Filature



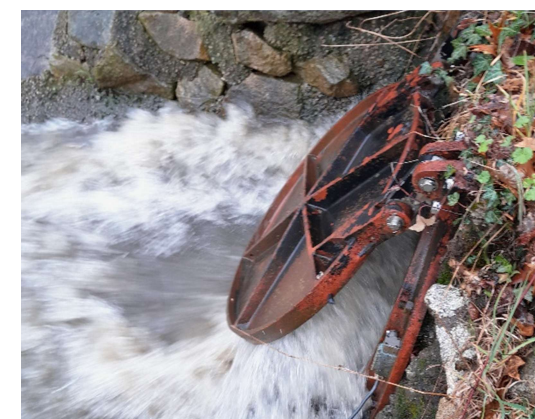
Déversoir lame latérale – Moulin Pinard



*Débitmètre Hauteur / vitesse –
STEP Rive Gauche*



Déversoir clapet – Moulin Blanc

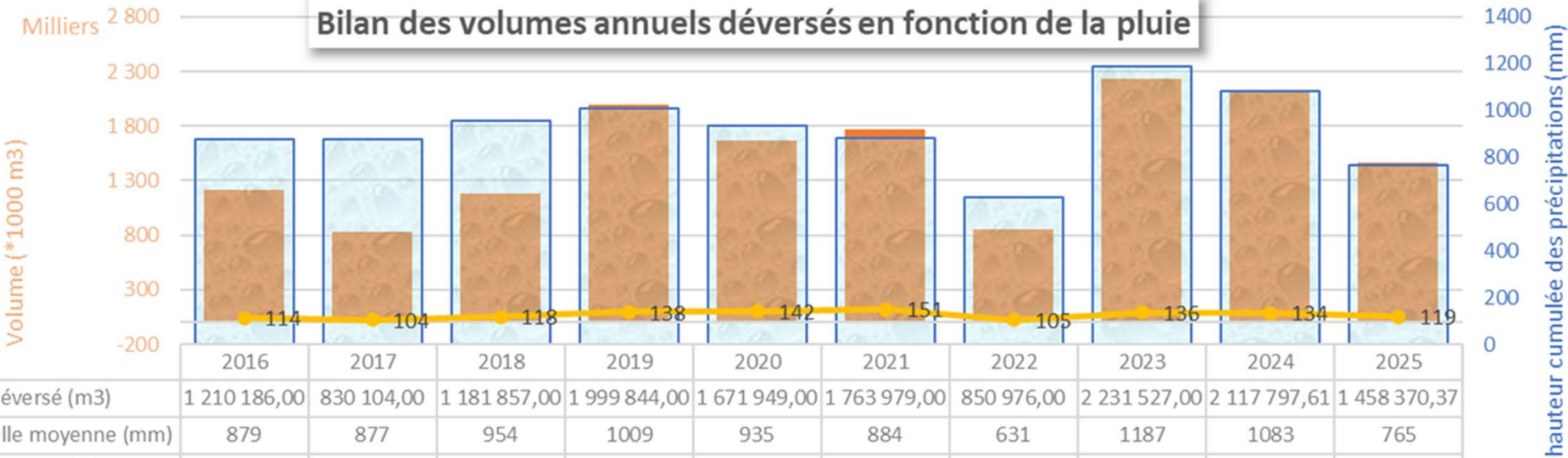


SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

autosurveillance du réseau de collecte en 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



Volume A1 déversé (m3)	1 210 186,00	830 104,00	1 181 857,00	1 999 844,00	1 671 949,00	1 763 979,00	850 976,00	2 231 527,00	2 117 797,61	1 458 370,37
Pluvio annuelle moyenne (mm)	879	877	954	1009	935	884	631	1187	1083	765
Nb de déversoir équipé	9	9	9	10	14	15	15	15	15	19
Nb jour de déversement	114	104	118	138	142	151	105	136	134	119

Déversement du réseau unitaire en temps de pluie et en temps sec :

Il s'agit du suivi des déversoirs d'orage dont les équipements d'instruments de métrologie ont été finalisés en 2021.

Le volume annuel déversé a diminué de l'ordre de 31 % (1 458 370 m³ en 2025 contre 2 117 798 m³ en 2024). Le nombre de jours de déversement a également diminué (119 en 2025 contre 134 en 2024). Ce résultat s'explique par une meilleure maîtrise hydraulique, cohérente avec la baisse des volumes déversés.

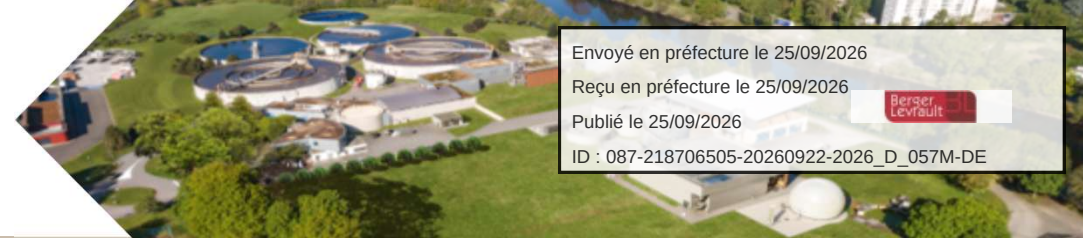
Grâce aux mesures de la qualité des eaux déversées, ces rejets représentent (moyenne sur les 5 dernières années) :

- par temps de pluie : 3,34 % des flux de pollution générés annuellement par l'agglomération,
- par temps sec : moins de 0,05 % des flux de pollution générés annuellement.

Le système de collecte de Limoges est donc conforme au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 (< 5% par temps de pluie et < 1% par temps sec).

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

évacuation des sous-produits du réseau et des micro-stations en 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

	Bassin d'orage des Casseaux		Moulin Blanc		Moulin Pinard et Pont de l'Aiguille				PRODUITS DE CURAGE DU RESEAU EN REGIE (réseaux, paniers, caniveaux)		PRODUITS DE CURAGE Marché SANICENTRE (gros collecteurs)		PRODUITS ISSUS DE L'ENTRETIEN DES POSTES ET STATIONS EXTERIEURES	
	Refus de dégrillage en kg	destination	Refus de dégrillage en kg	destination	Refus de dégrillage en kg	destination	Graisses en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination
Janvier	3 360	Usine d'incinération (CEDLM)	5 140	Usine d'incinération (CEDLM)	Non quantifiables	Usine d'incinération (CEDLM)	Non quantifiables	Matières curage STEP	5 820	Matières de curage STEP	1 260	Matières de curage STEP	148 800	Matières de curage STEP
Février									225 920		3 060		100 240	
Mars			4 060						51 960				75 680	
Avril									37 440				100 220	
Mai									11 320				107 460	
Juin									40 020				61 400	
Juillet			4 580						18 200				102 440	
Août									13 140				72 780	
Septembre									10 360				121 260	
Octobre	3 800		4 660						66 420				119 540	
Novembre									18 980				98 600	
Décembre									17 780				82 000	
TOTAL	7 160		18 440						517 360		4 320		1 190 420	
<i>Moyenne/mois</i>	<i>597</i>		<i>1 537</i>						<i>43 113</i>		<i>360</i>		<i>99 202</i>	

Nota : Les déchets de la station de Moulin Pinard et du poste de transfert du Pont de l'Aiguille sont collectés dans des big bags et pesés sur le site de la station d'épuration de Limoges.

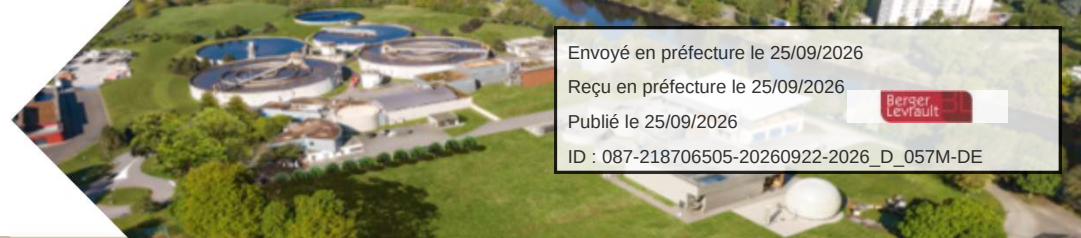
CEDLM : Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (incinérateur)
 STEP : Station d'épuration principale de Limoges



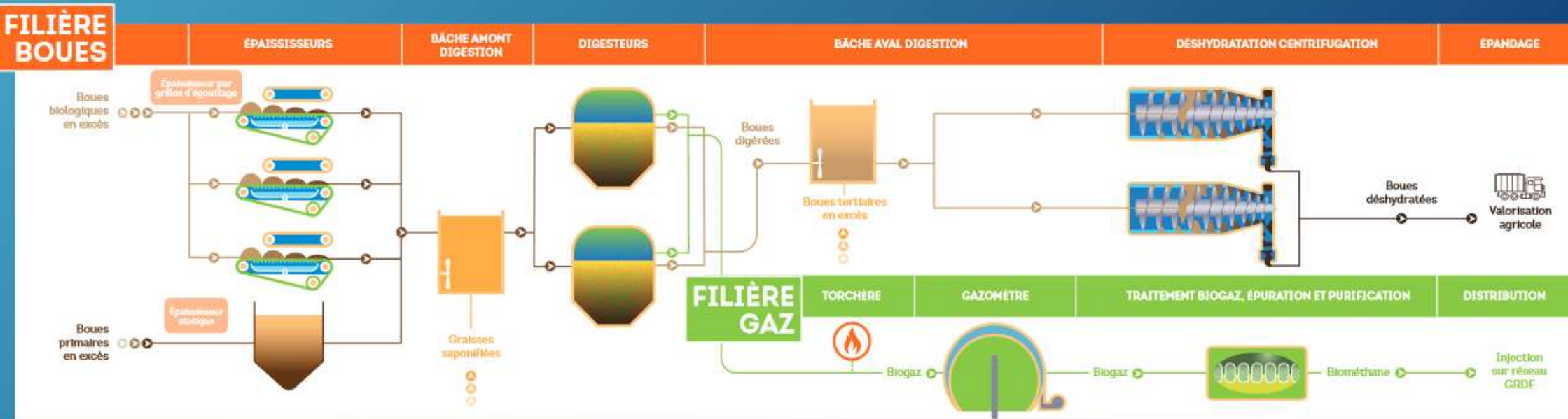
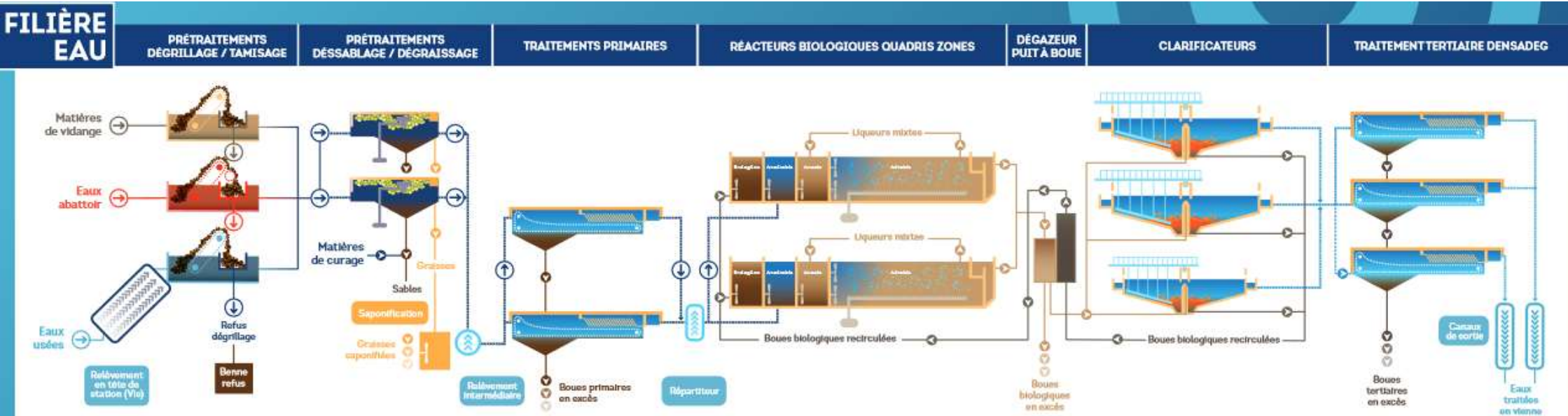
Lavage des sables – STEP principale de Limoges.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

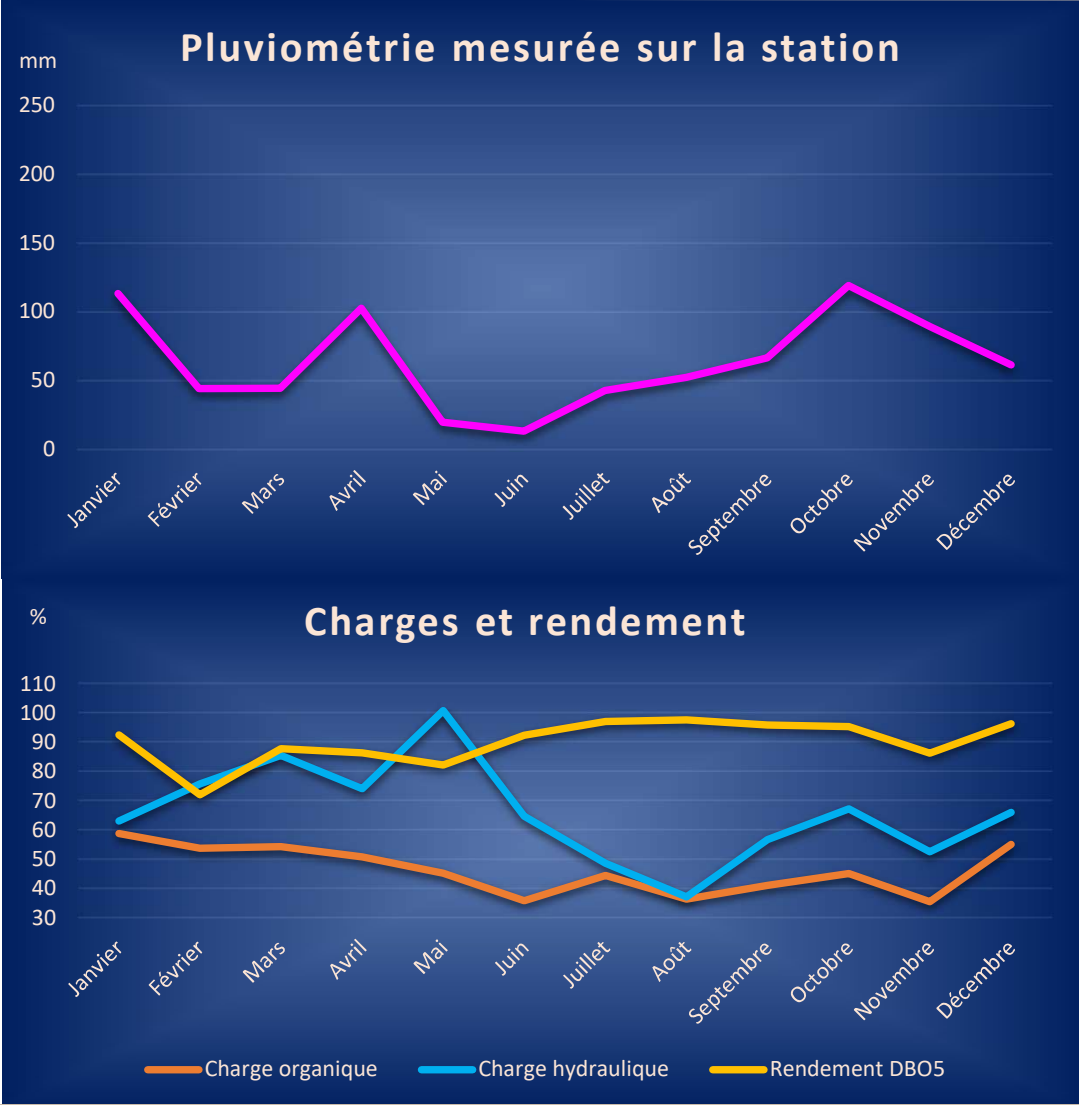
Capacités nominales théoriques de référence		
Equivalent Habitant	M ³ / j	Tonnes DBO5 / j
285 000	81 420	17

	Quantité de pollution traitée				
	DBO5*	DCO*	MES*	NGL*	PT*
Entrée Tonnes / j	7,95	20,13	10,03	1,97	0,25
Sortie Tonnes / j	0,24	1,17	0,34	0,37	0,04

	Rendements moyens				
	DBO5	DCO	MES	NGL	PT
2021	96,2 %	91,8 %	94,5 %	83 %	85 %
2022	97,4 %	93,5 %	95,8 %	84 %	83 %
2023	94,5 %	90,7 %	91,3 %	70,8 %	75,3 %
2024	90,0 %	85,8 %	87,2 %	65,7 %	62,2 %
2025	97,1 %	94,2 %	96,6 %	81,2 %	82,8 %

	Règles générales de conformité des rejets (selon arrêté préfectoral du 5 août 1998)					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	PT
Concentrations mg/l	25	90	35	8	10	1
Rendements %	80	75	90	70	70	80

	2021	2022	2023	2024	2025
Moyenne annuelle charge hydraulique :	63,8 %	50,1 %	55,4 %	66,0 %	54,5 %
Moyenne annuelle charge organique :	52,1 %	54,6 %	56,1 %	46,3 %	46,8 %
Moyenne annuelle rendement en DBO5 :	96,2 %	97,4 %	94,5 %	90,0 %	97,1 %



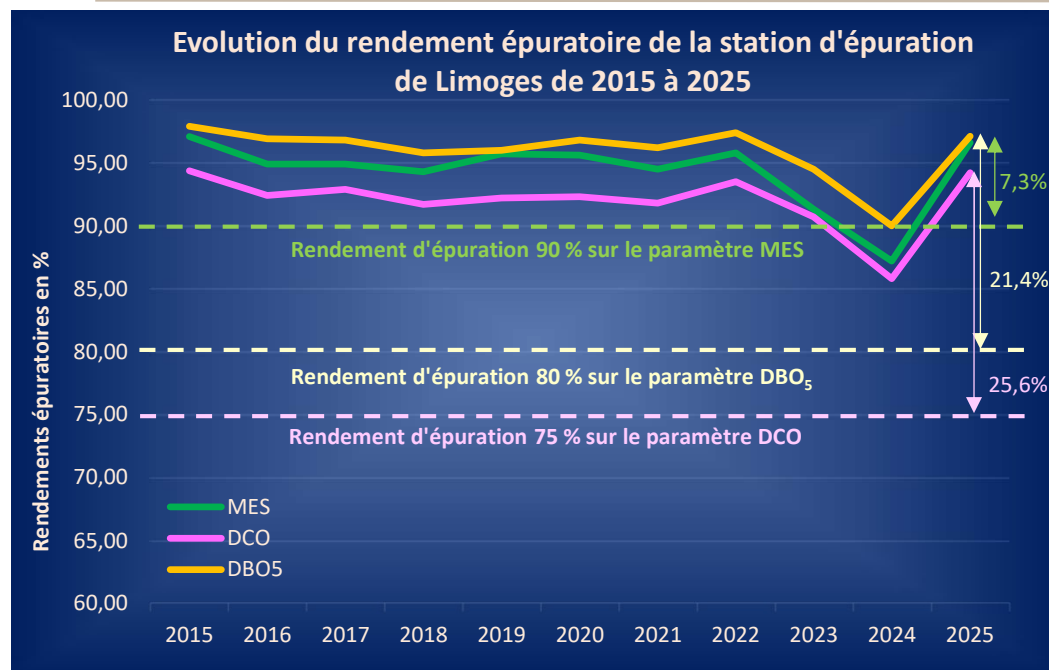
Volume traité

16 646 797 m³ d'eaux usées ont été traitées en 2025 contre 18 200 550 m³ en 2024 soit une diminution de 8,5 %.
Le débit d'entrée moyen en 2025 est de 44 358 m³/j (53 721 m³/j en 2024).

*voir définitions page suivante

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Depuis avril 2016, les déversements en entrée de la station d'épuration (point A2, suivant le nouvel arrêté du 21/07/2015) sont pris en compte.

La fin des travaux de modernisation de la station a permis un retour à des valeurs conformes aux normes en 2025.

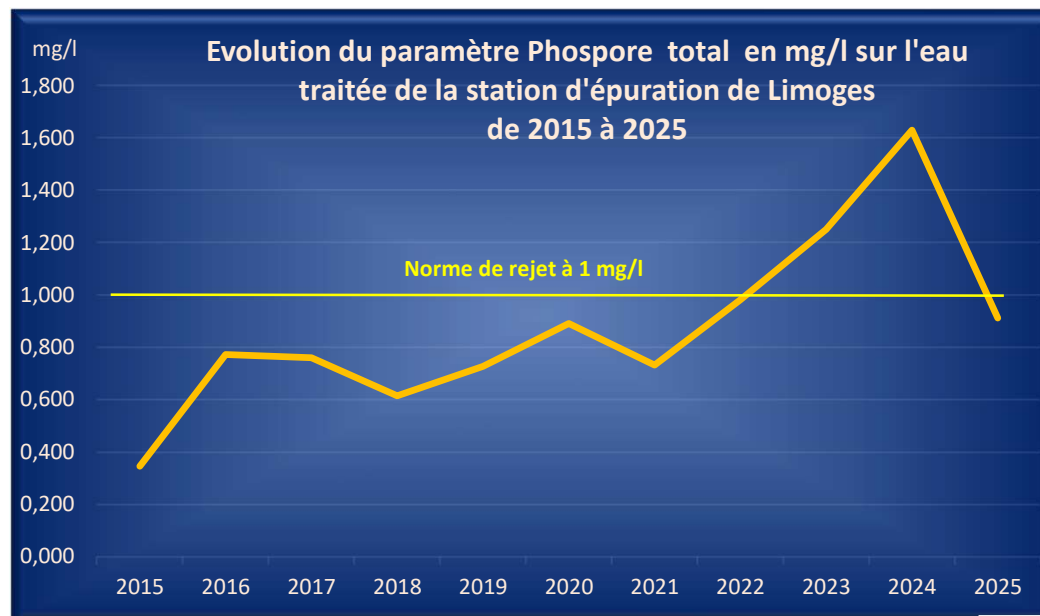
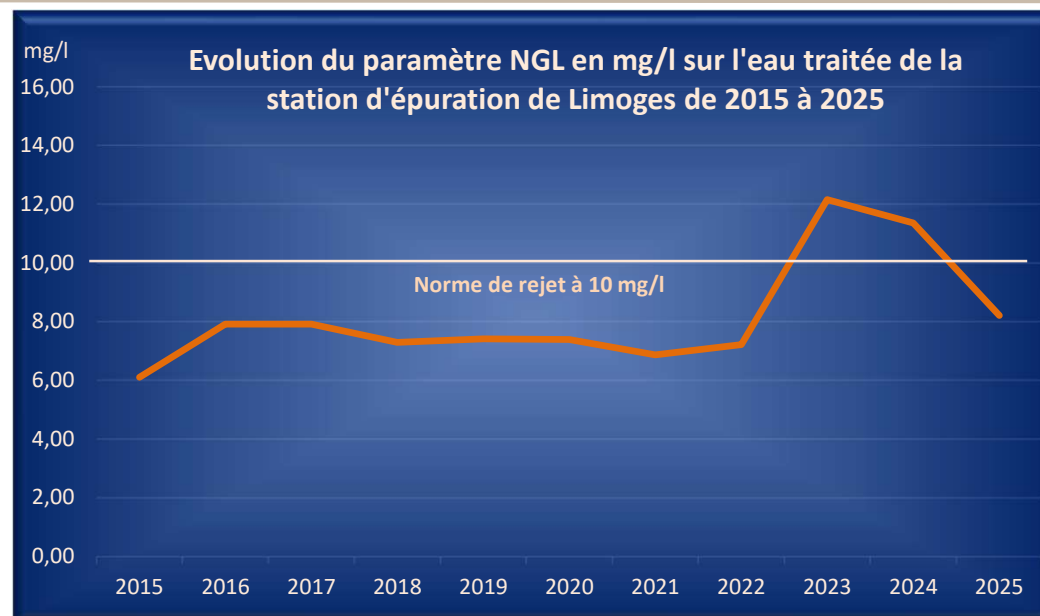
MES : matières en suspension

DCO : demande chimique en oxygène (= consommation en dioxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau)

DBO₅ : demande biochimique en oxygène sous 5 jours (= quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques par voie biologique)

NGL : azote global

PT : phosphore total



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



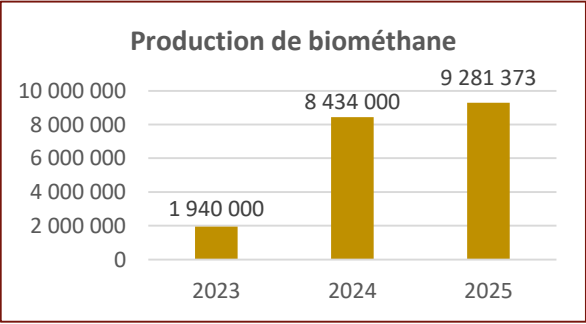
Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

	Consommation électrique de la STEP					Evolution 2024/2025
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation en kWh	11 451 070	11 316 040	10 744 056	8 654 940	8 248 367	-4,7%
Coûts € HT	1 057 841 €	1 857 171 €	3 154 715 €	1 588 130 €	1 042 177 €	- 34,4%

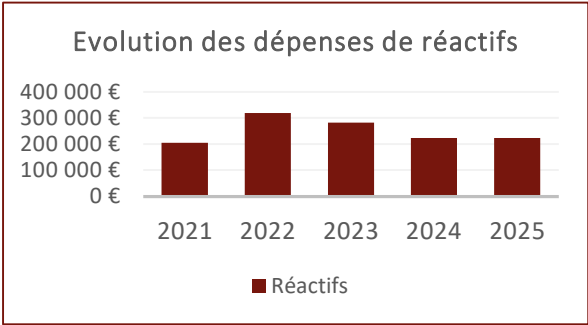
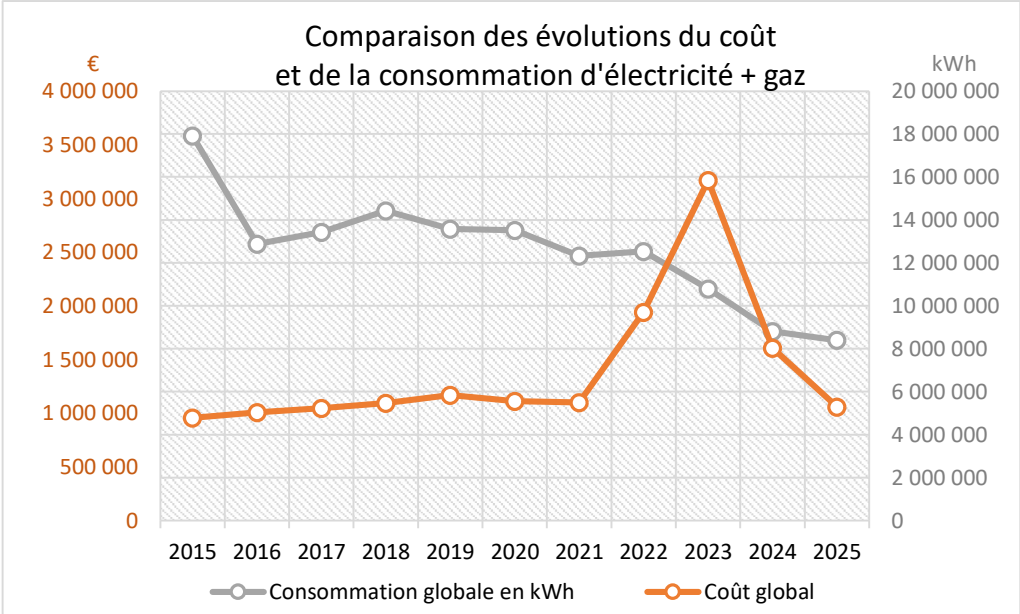
	Consommation en gaz naturel de la STEP				
	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation des digesteurs + centrifdry + filtres presses en kWh	871 606	1 221 096	40 798	236	0
Consommation atelier de centrifugation en kWh	0	0	0	156 642	155 724
Coût total en € HT	43 281 €	83 489 €	11 526 €	16 809 €	16 974 €

La consommation en électricité sur la station est en diminution de 4,7 %. Le ratio pour 1 000 m³ d'eau traitée s'établit à 495,5 kWh soit une hausse de 4,2 % par rapport à 2024 (475,5 kWh).

La consommation totale en gaz naturel s'établit à 155 724 kWh en 2025. Dans le cadre des travaux de modernisation, les filtres presses et l'atelier Centridry ont été supprimés et remplacés par des centrifugeuses, moins énergivores. L'utilisation du gaz de ville a également été arrêtée sur le digesteur 4 000 m³ au profit d'une pompe à chaleur sur les eaux traitées.



Le volume de biométhane produit et injecté au réseau GRDF pour l'année 2025 est de 853 847 Nm3. Cette production correspond à l'équivalent de 9 281 373 kWh PCS (*Pouvoir Calorifique Supérieur = unité de mesure pour évaluer l'énergie contenue dans le gaz*).



Dépenses de réactifs : 223 427 € HT, en stabilité par rapport à 2024 (223 375 € HT).

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



Refus de dégrillage - STEP principale de Limoges

Détail mensuel des débits et charges																
	DEBIT	ENTREE TOTALE					SORTIE TOTALE					RENDEMENTS TOTAUX				
	m³/ J	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
		kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	%	%	%	%	%
Janvier	66 976	9 429	23 607	10 825	2 155	270	341	1 588	731	564	106	96	93	93	73	59
Février	51 613	9 777	23 953	11 245	2 158	268	303	1 365	388	479	71	97	94	97	93	74
Mars	44 631	8 949	22 930	10 716	2 068	259	344	1 138	213	412	47	96	95	98	80	82
Avril	56 496	10 281	23 611	11 901	2 063	266	361	1 383	329	418	49	96	94	97	79	80
Mai	40 737	8 801	19 033	10 175	1 957	257	294	835	188	317	28	97	96	98	84	89
Juin	32 388	7 331	18 745	9 950	1 733	232	131	982	173	270	18	98	95	98	84	92
Juillet	31 918	5 785	16 490	9 559	1 628	204	109	978	237	240	13	98	94	98	85	94
Août	29 443	4 986	12 963	6 362	1 540	179	81	840	138	270	44	98	94	98	81	75
Septembre	37 029	6 995	17 220	8 264	1 938	233	194	825	174	254	24	97	95	98	87	90
Octobre	43 346	7 639	21 256	10 622	2 028	260	222	1 133	261	345	45	97	95	98	83	83
Novembre	48 255	7 207	20 533	10 558	2 312	286	235	1 273	426	435	41	97	94	96	81	86
Décembre	49 466	8 243	21 175	10 120	2 055	269	224	1 733	856	419	26	97	92	92	80	90
Moyenne	44 358	7 952	20 126	10 025	1 970	249	237	1 173	343	368	43	97	94	97	81	83

Evacuation des sous-produits												
	Refus de dégrillage		Sable lavé STEP		Refus de trommel		Refus de criblage		Refus de défilasseur		Sable valorisé	
	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination	en kg	destination
Janvier	21 320	CEDLM (Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole)	17 580	Valorisation	16 760	Centre d'Enfouis- sement Technique d'Alvéol à Peyrat- Bellac	0	Centre d'Enfouis- sement Technique d'Alvéol à Peyrat- Bellac		CEDLM (Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole)	80 240	Chantiers de la Direction du cycle de l'eau
Février	15 440		18 120	en qualité de	9 340		0		2 640		0	
Mars	14 460		18 440	matériau	5 760		0		680		0	
Avril	24 730		22 760	de remblai ou	6 940		0		1 770		0	
Mai	10 760		10 060	évacuation en	6 660		0				10 380	
Juin	19 580		2 140	décharge	6 480		0		4 180		0	
Juillet	20 160		15 900	(CET de	6 520		37 980				82 420	
Août	18 200		17 760	Alvéol à	5 000		0				0	
Septembre	16 520		8 620	Peyrat-Bellac)	6 140		0		2 440		0	
Octobre	29 720		26 340	pour les lots	11 800		42 340				0	
Novembre	17 500		16 740	non-	7 520		0		4 360		0	
Décembre	22 480		10 960	conformes	6 580		0				0	
TOTAL	230 870		185 420		95 500		80 320		16 070		173 040	
moyenne	19 239		15 452		7 958		40 160		2 678		14 420	

En 2025, les prétraitements ont généré plus de **185,4 tonnes de sable** (204,6 tonnes en 2024) traitées sur l'atelier matière de curage. **173 tonnes de sable lavé** ont été valorisées.

Au niveau des refus de dégrillage, la station principale en a produit **230,9 tonnes** (178,4 tonnes en 2024) incinérées en totalité à la CEDLM.

Le volume des refus de Trommel et de criblage s'élève à **175,8 tonnes**. Ces refus sont ensuite dirigés vers un centre de transit avant d'être enfouis dans un centre spécialisé.

Enfin, **16 tonnes** de refus de défilasseur ont été incinérées à la CEDLM.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Production et évacuation des boues d'épuration						
	Boues déshydratées (centrifugeuse HP) valorisées en compostage (transport SUEZ RV)			Boues déshydratées (centrifugeuse HP) incinérées		
	Tonnes brutes	Tonnes de matière sèche	destination	Tonnes brutes	Tonnes de matière sèche	TOTAL BOUES COMPOSTEES Tonnes de matière sèche
Janvier	902,40	191,31	Plateforme de Berneuil "FERTILIMOUSIN " (87)	0,00	0,00	191,31
Février	710,44	154,17		0,00	0,00	154,17
Mars	895,08	198,71		0,00	0,00	198,71
Avril	841,72	193,60		0,00	0,00	193,60
Mai	631,38	150,27		0,00	0,00	150,27
Juin	891,36	203,23		0,00	0,00	203,23
Juillet	906,24	209,34		0,00	0,00	209,34
Août	832,06	192,21		0,00	0,00	192,21
Septembre	537,68	133,34		0,00	0,00	133,34
Octobre	832,58	193,99		0,00	0,00	193,99
Novembre	686,34	163,35		0,00	0,00	163,35
Décembre	1 110,62	246,56		0,00	0,00	246,56
TOTAL	9 777,90	2 230,07		0,0	0,0	2 230,07



Plateforme de Berneuil

En 2025, le traitement des eaux usées sur la station d'épuration principale de Limoges a généré **2 230,07 Tonnes** de boues d'épuration soit une augmentation de **11,4 %** par rapport à 2024 (2 002,7 Tonnes).

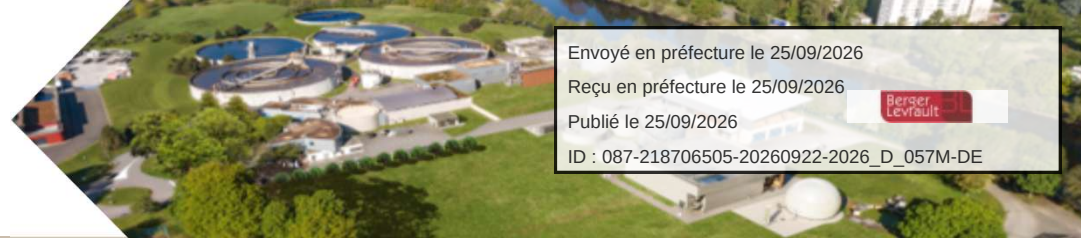
La totalité des boues d'épuration produites a été valorisée en compostage. Aucune boue n'a été incinérée ni mise en centre d'enfouissement technique de classe II.



Plateforme de Berneuil

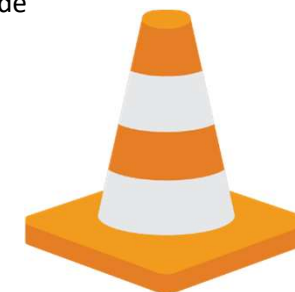
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



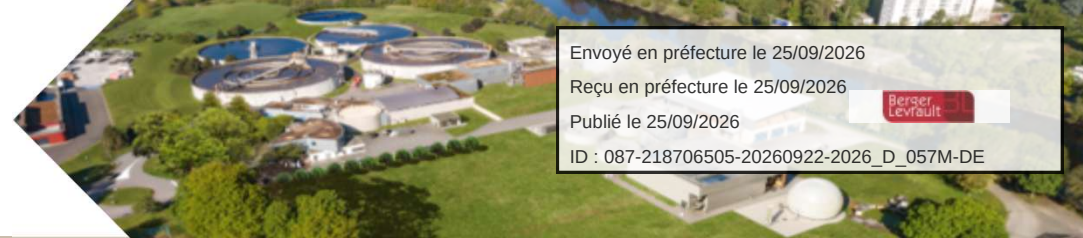
Opérations de maintenance réalisées en 2025 sur la station :

- Avril 2025 :** Remplacement des conduites de refoulement du poste d'eaux pluviales à l'entrée du Densadeg 4D.
- Mai 2025 :** Tests des délestages sur l'usine en cas de coupure du réseau électrique.
Mise en place de deux nouveaux compresseurs air instrumentation et d'un assécheur d'air afin garantir la continuité d'alimentation en air comprimé asséché du poste de relevage intermédiaire et de l'unité de purification du biogaz (MEMGAS).
- Juin 2025 :** Arrêt du Densadeg B pour vidange complète et remplacement des nids d'abeilles par un prestataire.
- Juillet 2025 :** Audit et contrôle de fonctionnement des équipements d'autosurveillance par un prestataire extérieur.
Arrêt du Densadeg A pour vidange complète et remplacement des nids d'abeilles par un prestataire.



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Travaux de modernisation et d'optimisation énergétique de la station :

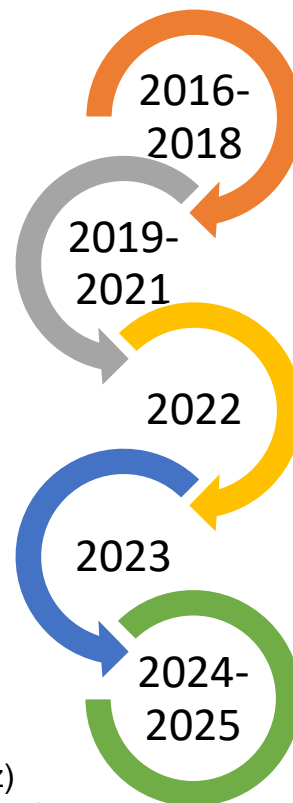


Objet des travaux:

- Destruction d'une partie de l'ancienne file
- Construction du **troisième clarificateur**
- Construction du **décanteur primaire**
- **Remplacement d'un digesteur** (traitement du biogaz)
- Réfection des **bassins d'aération**, poste de **relèvement intermédiaire** et **puits à boue supplémentaire**



Biométhane valorisé à partir de 2023 :
objectif prévisionnel de 10,3 Gwh/an soit
environ 700 000 € / an de gain



2017 : Etude d'opportunité du cabinet Merlin

2018 : Notification du marché de Maitrise d'œuvre, études complémentaires

2019 : Relance de la consultation du marché de travaux avec négociations

2021 : Génie-civil des nouveaux équipements

2022 : Création du 3^{ème} clarificateur, mise en place des équipements mécaniques et électriques sur les installations, mise en place de l'unité mobile de déshydratation des boues (UMDB)

2023 : mise en route progressives des nouveaux équipements et début d'injection du biométhane au réseau GRDF.

2024 : correction des dysfonctionnements et mise en route des derniers équipements

2025 : Inauguration de la Station d'épuration modernisée



Pour plus d'informations -> <https://www.step-lm.fr>

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



PARTENAIRES

LE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Coût total de l'opération : travaux - études - contrôle = 31 787 148 € HT

Dont travaux : 30 488 907 € HT

Agence de l'eau Loire Bretagne : 13 521 354 € HT (42,5 %)

Limoges Métropole : 18 265 794 € HT (57,5 %)

LES ACTEURS DU PROJET

Maître d'ouvrage : Limoges Métropole / Maîtrise d'œuvre : Egis Eau – OIEau – Atelier 4

ENTREPRISES

. **OTV SUD OUEST** (Mandataire, process associé à la file boues dont la digestion – Automatismes sur l'ensemble de l'usine) . **SOURCES** (Process associé à la file eau) . **EIFFAGE Génie Civil** (gros œuvre, VRD) . **EIFFAGE Construction** (Second œuvre) . **Système WOLF** (Génie civil ouvrages hydrauliques) . **EIFFAGE Energie** (Electricité) . **SAPOVAL** (Unité de saponification) . **SADE** (Réseaux)

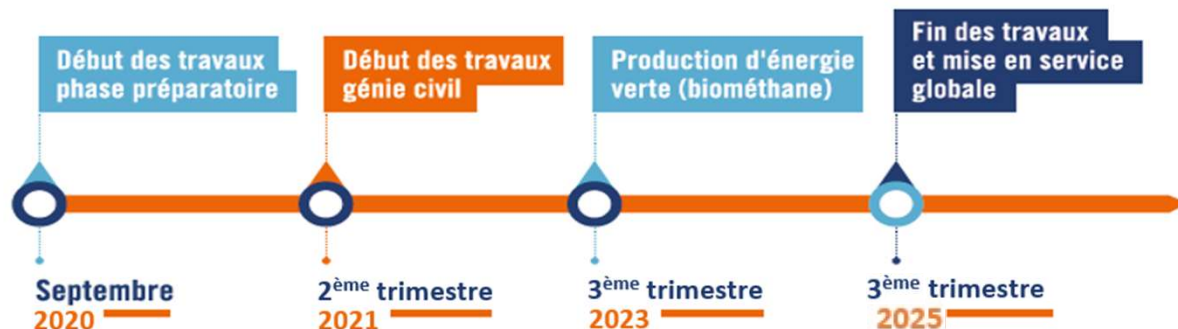
BUREAU DE CONTRÔLE : **Qualiconsult** (contrôle technique) . **Geotec** (contrôle géotechnique)

COORDINATEUR Santé- Sécurité : **Cabinet Duboc**

LA STATION D'ÉPURATION PRINCIPALE



LES GRANDES ETAPES DES TRAVAUX*



* Données à titre prévisionnel



SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025

Conventions de raccordement d'effluents non domestiques :

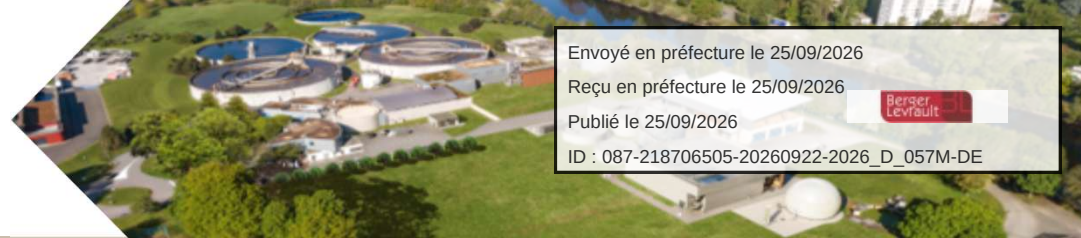
Dans le but de caractériser et d'appliquer une surveillance de la pollution des industriels raccordés sur ce système d'assainissement, un suivi des rejets d'eaux usées non domestiques est assuré par l'élaboration et le suivi d'autorisations de déversement formalisés auprès des établissements raccordés au système de collecte de la station principale de Limoges.

En 2025, les autorisations de déversement ont été révisées pour l'entreprise de traitement des déchets de papier « La boîte à Papiers. Des démarches de renouvellement des autorisations de déversement sont également initiées pour : l'entreprise LEGRAND, le laboratoire ID BIO, le laboratoire H2B, la blanchisserie ELIS, la SNCF, l'entreprise MAZAL, le Centre de Recyclage de Limoges Métropole, la station de l'eau de Limoges Métropole, la société de transport urbain TCL, le centre de tri des déchets de SUEZ RV Sud Ouest, la société ARQUUS, la maroquinerie JM WESTON, la régie régionale de transport RRTHV,

Suivi des industriels avec rejets les plus significatifs :

L'Abattoir de Limoges Métropole : Les autorisations de déversement ont été renouvelées en 2024 et sont valables jusqu'en 2027. La Direction du Cycle de l'Eau et l'abattoir de Limoges Métropole sont en relation afin de déterminer et d'améliorer les systèmes de prétraitement des effluents de l'abattoir. Comme évoqué dans la convention établie, l'industriel doit poursuivre ses démarches déjà engagées en vue de réduire notamment l'arrivée récurrente de macrodéchets à l'entrée de la station d'épuration urbaine. Un projet de modification de l'activité a été initié en 2025, pour la substitution de deux lignes de production (ovine et caprine) actuellement à l'arrêt, par une ligne de production porcine. Cette modification pourrait engendrer une modification des flux et caractéristiques des rejets de la structure, et l'actualisation des autorisations de déversement.

Laiterie Les Fayes – Terra Lacta : Cet industriel a procédé à une délocalisation de ses activités sur un site créé à la Grande Pièce Zone Nord à Limoges. Les unités de production ont déménagé progressivement entre mai-juin 2024. Depuis la mise en route des unités de production en juin 2024, les effluents issus du process de fabrication transitent par une file de traitement temporaire en attendant la mise en



place d'une filière complète de méthanisation. Le site prévoit également la réutilisation des eaux traitées par osmose inverse. Ces éléments devaient être fonctionnels à l'été 2025. De nombreux retards repoussent la mise en place à la fin du premier trimestre 2026. Les résultats des campagnes d'autosurveillance sont envoyés hebdomadairement aux services de Limoges Métropole. En l'absence d'une filière de traitement des eaux usées non domestiques adaptée, les effluents de la laiterie dépassent l'ensemble des paramètres de suivi attendus (valeurs guides références) pour des activités similaires. Un arrêté d'autorisation et une convention de déversement seront formalisés à réception conforme des installations de traitement complètes, normalement en 2026.

Madrange — site Crézin Feytiat : Les données de surveillance de cet industriel sont issues d'une extraction de l'application GIDAF. Un renouvellement de l'arrêté et de la convention de déversement a été réalisé en 2024. Des dépassements réguliers des concentrations autorisées en DBO5 et azote total ont été observés sur l'année 2025 (22 semaines non conformes pour la DBO5 et 15 semaines non conformes en azote). Ces dépassements n'ont pas généré de dysfonctionnement du système d'assainissement en 2025. Cependant, le site industriel fera l'objet d'un suivi par les services de l'assainissement pour la mise en place d'actions correctives courant 2026.

Madrange—site la Valoine Limoges : Des dépassements réguliers des valeurs limites édictées de la convention de déversement tant en concentration qu'en flux rejetés ont été à nouveau observés sur l'année 2025, à savoir 41 semaines non-conformes pour 5 des paramètres suivis (pH, MES, DBO5, DCO, graisses). L'ensemble des organes de prétraitement de l'industriel ainsi que les appareils et les protocoles de mesures et de débits ont été révisés par l'industriel sur l'année 2025, avec l'objectif d'un respect des valeurs édictées dans l'autorisation de déversement dès janvier 2026.

Démarche de recherche des substances dangereuses dans les eaux et les boues :

Démarche de contrat de collaboration et de recherche avec l'Université de Limoges, le Centre technique de l'eau, l'entreprise Ecométrique et le bureau d'études Altéréo afin de permettre la réalisation du diagnostic amont tout en favorisant la recherche et le développement de solutions pour mieux caractériser les effluents d'assainissement.

3 campagnes de mesures ont été réalisées en 2025 sur 5 bassins versants pour un total de 15 prélèvements.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

station d'épuration principale de Limoges - 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



Efficacité du système d'assainissement de Limoges en 2025 :

ESTIMATION DES FLUX DE POLLUTION DEVERSEE					
	MES(kg)	DCO(kg)	DBO5(kg)	NTK(kg)	Pt(kg)
Total de la pollution déversée en Vienne en kg	160 332	227 516	75 076	15 651	2 537
Total de la pollution mesurée (A2 compris) en entrée STEP en kg	3 628 882	7 290 770	2 865 777	683 019	89 772
Rendement d'efficacité du réseau de collecte	95,8%	97,0%	97,4%	97,8%	97,3%

Cela correspond au pourcentage de pollution collectée par le réseau et transférée à la station d'épuration soit :

$$\frac{\text{Pollution mesurée en entrée STEP (A3+A2)}}{\text{Pollution mesurée en entrée STEP + Pollution déversée en Vienne}} \times 100$$

Rendements épuratoires de laSTEP	96,49%	94,11%	97,01%	92,62%	83,00%
Pollution éliminée par la Step en kg	3 501 508	6 861 344	2 780 090	632 612	74 511

Soit : Pollution mesurée en entrée Station d'épuration x Rendement épuratoire

	MES(kg)	DCO(kg)	DBO5(kg)	NTK(kg)	Pt(kg)
Rendement global d'efficacité du système d'assainissement	92,41%	91,26%	94,53%	90,55%	80,72%

Cela correspond au pourcentage de pollution collectée par le réseau, éliminée par la Station d'épuration soit :

$$\frac{\text{Pollution éliminée par la STEP}}{\text{Pollution mesurée en entrée STEP + Pollution déversée en Vienne}} \times 100$$

Le système d'assainissement montre une **efficacité globale très élevée**, supérieure à 90 % pour la plupart des paramètres, avec un point plus sensible sur le **phosphore total** (≈ 81 %), cohérent avec un traitement moins performant sur ce polluant particulier.

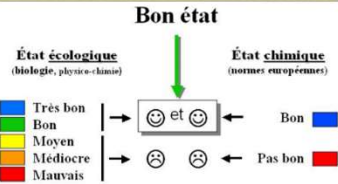
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES

suivi du milieu récepteur : la Vienne - 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Année 2025	Pont Saint Martial											
Pont Saint Martial	07/01/2025	04/02/2025	04/03/2025	01/04/2025	06/05/2025	03/06/2025	01/07/2025	05/08/2025	02/09/2025	08/10/2025	03/11/2025	02/12/2025
V J ESTIM (m3/j)	6 099 840	7 637 760	3 844 800	3 006 720	3 663 360	1 321 920	915 840	1 062 720	1 088 640	1 045 440	3 922 560	6 324 480
DBO5 (mg/l O2)	0,5	1,1	1,2	1,4	2,1	1,2	1,3	1,3	0,7	1,8	1	2,2
DCO (mg/l O2)	7,6	13	9,8	13	15	15	16	14	20	18	24	18
MES (mg/L)	6	6,7	5,1	8,2	6,5	5,2	3,5	6,4	6,1	6,1	7,8	5,7
C ORGA (mg/l C)	3,2	3,1	2,6	3,1	3,8	3,4	3,4	3,2	4,1	4,4	6,5	5,2
CA (mg/L)			3,8						3,8			
Cd (µg/L)	0,03											
CHLA (µg/L)			2	4,7	1,7	1,3	1,1	1,2	0,8	0,6		
CL- (mg/L)	6	7,3	7,3	6	4,6	6,9	6,2	6,3	6,4	7,4	6,7	6,1
K (mg/L)			3,4						2			
Mg (mg/L)			1,4						1,4			
Na (mg/L)			5						5,3			
NH4 (mg/L NH4)	0,07	0,03	0,03	0,05	0,04	0,01	0,04	0,04	0,07	0,09	0,05	0,03
NK (mg/L)	0,08	0,5	0,5	0,67	1,6	0,65	1,6	0,5	0,7	0,87	0,7	0,66
NO2 (mg/L NO2)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,21	0,01
NO3 (mg/L NO3)	7,6	6,7	6,9	5,9	5,8	6,9	6,5	4,8	4,6	8,1	5,4	6
O2 (mg/L)		13,67	12,35							10,7	9,86	10,74
ORTHOP (mg/L PO4)	0,06	0,03	0,03	0,03	0,12	0,13	0,07	0,07	0,07	0,03	0,03	0,03
Pt (mg/L P)	0,04	0,03	0,02	0,03	0,05	0,08	0,04	0,05	0,05	0,04	0,03	0,04
pH (unité pH)		6,44	6,91		7,09	7,52	7,62	8,43	7,52	7,66	8,3	6,72
Satu O2 (%)		109,1	108,3							108,6		92,7
SO4 (mg/L)	3,2	3,1	3,1	3	3,3	3,7	5,3	2,2	3,3	3,4	5,8	3,3
Temp eau (°C)		5,5	8,3		13,7			19,8	16,16	13,6	11,65	7,2



Des prélèvements instantanés et analyses sont réalisés en amont (Pont Saint-Martial) et en aval (Pont de Condat) du rejet de la station d'épuration. Le suivi est mensuel.

Dans le cadre des travaux de modernisation, des analyses renforcées ont été effectuées durant les phases de « modes dégradés » permettant un suivi plus régulier du milieu récepteur.

Les valeurs hautes de décembre sur les paramètres DBO5 et C organique sont susceptibles de provenir d'anomalies d'analyses, les valeurs de ces paramètres en sortie de station le même jour étant bien inférieures (1,3 mg/l pour la DBO5). De plus, les analyses réalisées de janvier à avril 2026 sont correctes et ne montrent pas de dégradation du milieu.

Au vu des résultats, les eaux traitées rejetées par la station n'ont pas engendré d'impact significatif sur le milieu récepteur sur l'année 2025.

Année 2025	Pont de Condat											
Pont de Condat	07/01/2025	04/02/2025	04/03/2025	01/04/2025	06/05/2025	03/06/2025	01/07/2025	05/08/2025	02/09/2025	08/10/2025	04/11/2025	02/12/2025
V J ESTIM (m3/j)	6 099 840	7 637 760	3 844 800	3 006 720	3 663 360	1 321 920	915 840	1 062 720	1 088 640	1 045 440	3 922 560	6 324 480
DBO5 (mg/l O2)	0,5	1,4	0,5	3,1	1	0,8	1,8	1,7	0,6	2,6	0,6	21
DCO (mg/l O2)	7,2	12	9,4	16	21	12	16	19	17	21	26	49
MES (mg/L)	4,8	6,9	5,2	8,3	7,9	6	4,6	8,8	6,1	17	6,9	6,8
C ORGA (mg/l C)	3,3	3,4	2,9	4,1	3,9	2,9	3,9	3,7	3,9	4,8	6,2	16
CA (mg/L)			4,2						4,7			
Cd (µg/L)	0,04	5,5										
CHLA (µg/L)			4,4	6,4	1,6	1	1,4	1	0,7	0,7		
CL- (mg/L)			7,3	7,7	5,2	5,7	8,1	8,6	7,3	8,2	6,6	38
K (mg/L)			2,7						2,1			
Mg (mg/L)			1,4						1,5			
Na (mg/L)			5,3						6,4			
NH4 (mg/L NH4)	0,06	0,05	0,07	0,13	0,07	0,01	0,08	0,11	0,18	0,13	0,09	0,01
NK (mg/L)	0,77	0,5	0,5	0,73	0,93	0,79	0,92	0,5	0,8	1	0,72	0,9
NO2 (mg/L NO2)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06	0,06	0,04	0,02	0,01	0,01
NO3 (mg/L NO3)	9,8	7,1	7,5	6,3	6	6,9	6,7	5,3	5,3	5,2	7,1	6,4
O2 (mg/L)		13,24	12,58							10,79	10,18	10,47
ORTHOP (mg/L PO4)	0,03	0,06	0,05	0,04	0,1	0,08	0,14	0,11	0,23	0,05	0,07	0,03
Pt (mg/L P)	0,03	0,06	0,03	0,04	0,05	0,06	0,1	0,14	0,09	0,07	0,05	0,04
pH (unité pH)		6,87	7,17		7,12	7,48	7,58	8,67	7,19	7,41	8,06	6,82
Satu O2 (%)		108,2	106,7							104		92,5
SO4 (mg/L)	2,7	3,4	3,3	3,5	3,8	3,4	5,3	3,8	4	3,9	6	4,2
Temp eau (°C)		5,7	8		13,6			20,4	16,35	13,1	11,24	7,5

Rejet STEP

La Vienne



La Vienne

SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT > 1000 EH

Bilans 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Bilans hydrauliques et organiques :

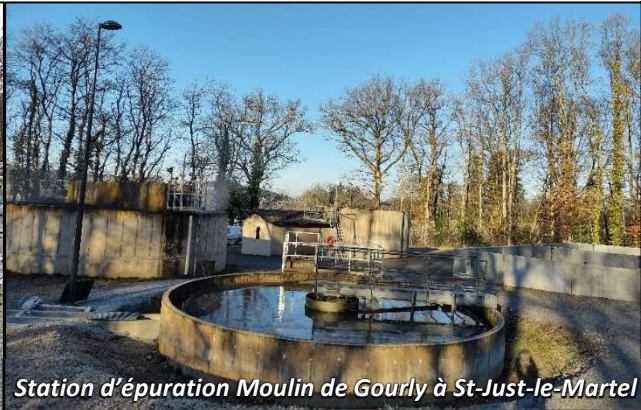
Code site	Dénomination	Commune	Capacité nominale			2025												Dernière conformité établie par la DDT	Observations
						Pluviométrie annuelle mm	Charge hydraulique moyenne	Charge organique moyenne	Volume annuel traité m³	Débit moyen m³ / j	Rendements moyens								
			EH	m³ / j	kg DBO5 / j						DBO5	DCO	MES	NGL	PT				
SYS 901	STEP Balandie-Lespinnasse	Verneuil sur Vienne	3 500	700	210	940	113%	66%	287 520	788	99%	95%	98%	82%	66%	Non-conforme	La non-conformité 2024 porte sur le dépassement de valeur règlementaire sur le paramètre MES. Retour à la normal en 2025.		
SYS 150	STEP du Roseau	Boisseuil	3 000	290	180	880	132%	39%	131 051	359	97%	93%	96%	77%	57%	Non-conforme	La non-conformité 2024 porte sur de mauvaises performances épuratoires sur l’azote et le phosphore		
SYS 255	STEP Solignac - Le Vigen	Condat sur Vienne	1 500	225	90	921	115%	14%	94 830	260	97%	88%	97%	21%	-25%	Conforme			
SYS 225	STEP Chaptelat - Le Bourg	Chaptelat	1 100	165	66	944	103%	23%	61 820	169	99%	94%	98%	8%	52%	Conforme			
SYS 750	STEP Moulin de Gourly	St Just le Martel	1 100	130	66	708	135%	27%	81 614	224	97%	91%	95%	76%	83%	Non-conforme	La non-conformité 2024 porte sur le déversement en tête de station de 13 % des volumes arrivant lors des événements pluvieux exceptionnels.		



Station d'épuration de Balandie-Lespinnasse à Verneuil-sur-Vienne



Station d'épuration du Bourg à Chaptelat



Station d'épuration Moulin de Gourly à St-Just-le-Martel

SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT > 1000 EH

Bilans 2025



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Bilans énergétiques et consommation de réactifs :

Code site	Dénomination	Commune	2025				
			Consommation énergétique annuelle kWh	Consommation énergétique en kWh / m³ d'eaux usées traitées	Consommation annuelle de réactifs en kg		Consommation de réactifs en kg / m³ d'eaux usées traitées
					Chlorure Ferrique	Polymère	
SYS 901	STEU Balandie-Lespinasse	Verneuil sur Vienne	134 271	0,47	13 298	250	0,05
SYS 150	STEU du Roseau	Boisseuil	105 701	0,8	7 908	0	0,06
SYS 255	STEU Solignac - Le Vigen	Condat sur Vienne	0	0	0	0	0
SYS 225	STEU Chaptelat - Le Bourg	Chaptelat	0	0	0	0	0
SYS 750	STEU Moulin de Gourly	St Just le Martel	32 862	0,4	5 992	0	0,07

Bilans production et évacuation des boues :

Code site	Dénomination	Commune	2025	
			Quantité de boues extraites en tonnes de MS	Quantité de boues épandues ou compostées en tonnes de MS
SYS 901	STEU Balandie-Lespinasse	Verneuil sur Vienne	23,3	25,3
SYS 150	STEU du Roseau	Boisseuil	30	14,2
SYS 255	STEU Solignac - Le Vigen	Condat sur Vienne	0	0
SYS 225	STEU Chaptelat - Le Bourg	Chaptelat	0	0
SYS 750	STEU Moulin de Gourly	St Just le Martel	8,5	0



Station d'épuration du Roseau à Boisseuil

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Limoges Métropole 1/2



En 2022, Limoges Métropole a lancé les études visant à élaborer un schéma directeur assainissement sur l'ensemble de son territoire, pour un montant total de 1 179 323 € HT subventionné à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Dans un premier temps, l'étude a porté sur le système d'assainissement principal de Limoges (2023-2025) qui concerne les communes de Limoges, Bonnac-la-Côte, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais/Vienne, Le Vigen, Panazol, Rilhac Rancon et Bosmie l'Aiguille.

Cette étude a permis :

- De respecter des obligations réglementaires (Arrêté du 21/07/2015 modifié)
- De renforcer les connaissances patrimoniales
- D'identifier les dysfonctionnements du système
- De rechercher et quantifier les eaux claires parasites présentes dans le système
- De définir les besoins d'évolution des ouvrages en rapport aux dysfonctionnements repérés
- De définir un programme d'actions et travaux chiffré et hiérarchisé à échéance 10/15 ans.



Dans un second temps, l'étude a été engagée à partir de 2025 à l'échelon communautaire, soit 20 communes et 54 systèmes d'assainissement, pour un schéma directeur global attendu pour fin 2027. Cette étude comprendra également la révision du zonage d'assainissement (2027).

Avancées des études en 2025 :



Schéma Directeur du système d'assainissement principal de Limoges

Cette étude, finalisée en 2025, a pu rendre un plan de travaux chiffré et hiérarchisé tenant compte notamment des exigences réglementaires imposées dans les prochaines années par la Directive Européenne des Eaux Résiduaires ou DERU2 et la réduction des déversements au milieu naturel. Deux grands types de travaux ont été retenus sur la période 2026/2039:

- des travaux structurants représentant un investissement de l'ordre de 25 millions d'euros et comportant notamment la création d'un réseau de délestage et d'un bassin de stockage sur le système de collecte et des travaux de réhabilitation d'ouvrages. D'importantes études préalables devront être menées avant les phases opérationnelles.
- des travaux portant sur la gestion patrimoniale, de sécurisation de transfert de la collecte des effluents et d'amélioration de fonctionnement du système représentant un investissement de l'ordre de 54 millions d'euros.

En ajoutant à ces investissements les travaux de réhabilitation de réseaux initialement programmés entrant dans le cadre de projets structurants au sein de Limoges Métropole et des opérations à mener sur les autres systèmes d'assainissement extérieurs, une enveloppe globale de l'ordre de 140 millions d'euros, soit un investissement proche de 10 millions d'euros par an, a été estimée pour la totalité des systèmes d'assainissement. Une simulation financière a été réalisée pour identifier les leviers de financement de programme de travaux.

Il est à noter qu'une analyse des risques de défaillances des équipements, exigée par la réglementation, est associée à ce schéma directeur ainsi que la création du modèle hydraulique de ce système d'assainissement.

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Limoges Métropole 2/2

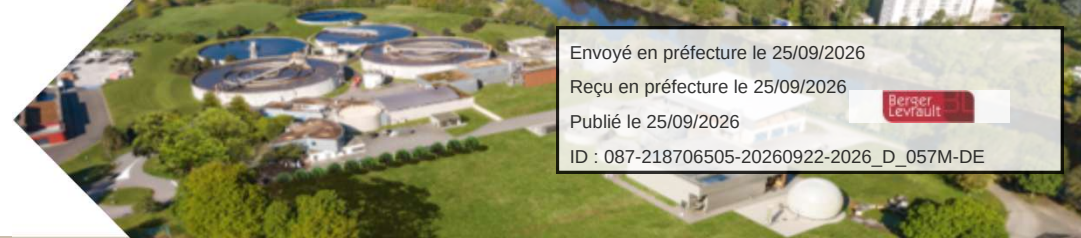
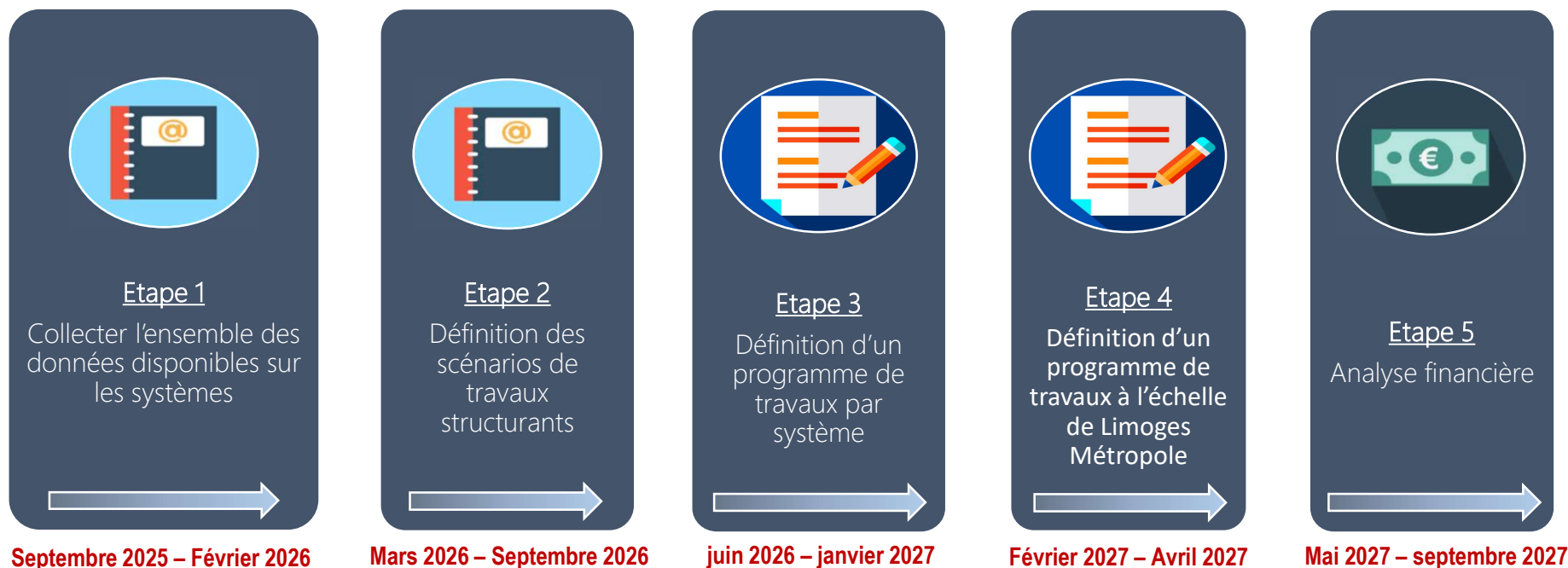


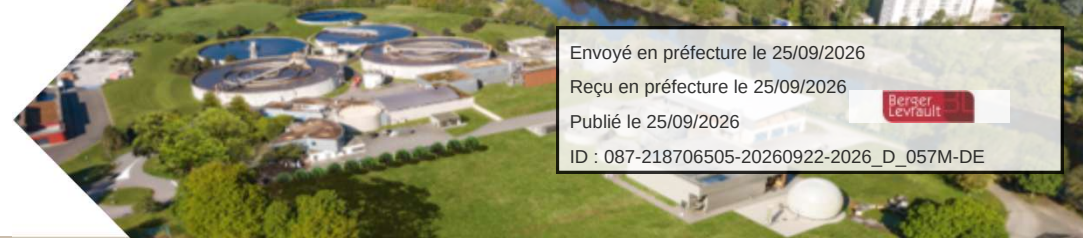
Schéma Directeur d'assainissement global à l'échelle des 54 systèmes de Limoges Métropole

Au cours du 2nd semestre 2025, le prestataire d'études a engagé la 1^{ère} phase en procédant à la collecte des données techniques liées à l'ensemble des systèmes d'assainissement afin d'établir un état des lieux initial et connaître le fonctionnement de chaque système

Phasage de l'élaboration du schéma directeur assainissement global à l'échelon des 54 systèmes



DEMARCHE ISO 9 001 et 45 001 objectifs de certification



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Berser
Levrault

La direction du cycle de l'eau met en œuvre une démarche globale de management de la qualité, de la santé / sécurité et de l'environnement. Ces démarches font l'objet de certifications annuelle selon les référentiels ISO 9 001 et ISO 45 001, suivant un cycle de 3 années comprenant un audit initiale (ou de renouvellement), puis 2 audits de suivi du périmètre certifié. Dans le cadre d'un déploiement maîtrisé, les certifications font l'objet d'extensions soit par l'intégration au périmètre de nouvelles activités ou de sites géographiques.

Objectifs et actions majeures à mener :



QUALITE (Q)

- Pérenniser la confiance et la satisfaction des usagers et partenaires ;
- Maîtriser les coûts du service en vue de proposer les meilleurs tarifs ;
- Garantir la fiabilité et la continuité des services sur le territoire ;
- Entretenir et moderniser les installations tout en améliorant les méthodes de travail.



SECURITE (S)

- Maîtriser les situations d'urgences ;
- Améliorer l'information des agents sur leurs risques professionnels et les moyens de protection ;
- Sécuriser les postes de travail ;
- Etendre la certification.

ENVIRONNEMENT (E)

- Maîtriser les consommations énergétiques et recourir aux énergies renouvelables ;
- Maîtriser les consommations des produits de traitements ;
- Apporter les outils ainsi que les solutions nécessaires et préalables aux développements urbains futurs ;
- Préserver et améliorer la biodiversité

Ces objectifs sont déclinés au cœur de nos activités au travers d'actions notables annuelles ci-après, visant à développer nos certifications, synonymes de reconnaissance officielle de notre savoir-faire et des démarches d'amélioration continue dans nos services.

Q

- Déploiement de la cyber sécurité / plan de sureté et d'ultime secours ;
- Coordination fonctionnelle avec les services de Limoges Métropole sur le projet BHNS ;
- Projet hydroélectrique sur le réseau d'adduction
- Démarrage de l'étude sur les schémas directeurs EAU et ASSAINISSEMENT, et préparation CCTP
- Optimisation du SIG..

S

- Thématique et formation « ATEX » ;
- ATEX à la STEP ;
- Signalétique des véhicules SPANC.

E

- Achèvement des travaux de modernisation et de sécurisation de la station d'épuration de Limoges ;
- Déploiement de l'approche système assainissement (surveillance, respect des délais réglementaires suite à l'arrêté du 21/07/2015 « rapports » « diagnostics ») ;
- Organisation du service contrôle vente de raccordements d'assainissement collectif ;
- Participation à l'évènement eau Territoire en transition hydrique (du 10 au 12 octobre 2024) ;
- Mettre en œuvre des programmes du contrat territorial en milieux aquatiques planifiés sur 10 ans ;
- Création de la trame brune

2
0
2
5

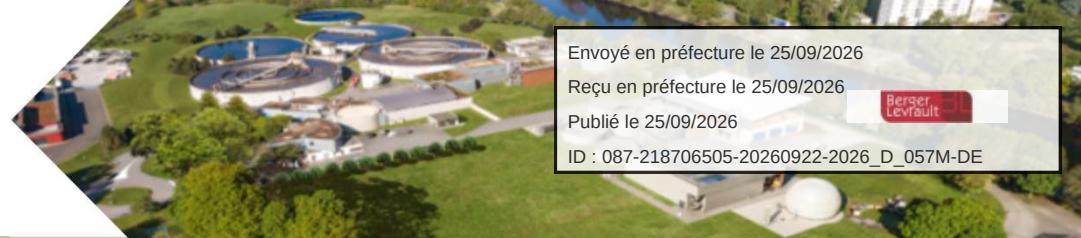
Les grandes étapes historique des démarches :

- Année 2006 : Initiation de la démarche ISO 9 001 pour l'assainissement
- Année 2007 : Certification ISO 9 001 de l'administration générale et Études et Travaux Neufs.
- Année 2009 : Extension de la certification ISO 9 001 aux activités de la Station d'Épuration et du Réseau d'Assainissement.
- Année 2010 : Initiation de la Démarche sécurité suivant OHSAS 18 001 pour la Station d'Épuration de Limoges. Certification ISO 9 001 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Année 2012 : Double certification ISO 9 001 et OHSAS 18 001 pour la Station d'Épuration de Limoges. Initiation de la démarche OHSAS 18 001 au Réseau d'Assainissement.
- Année 2014 : Extension de la certification ISO 9 001 aux activités des Espaces Naturels — Extension de la certification OHSAS 18 001 aux activités du réseau d'assainissement.
- Année 2015 : Extension de la démarche OHSAS 18 001 à l'ensemble des sites extérieurs d'assainissement.
- Année 2018 : Extension de la démarche OHSAS 18 001 aux activités du SPANC.
- Année 2020 : Audit de suivi ISO 9 001 et passage de l'OHSAS 18 001 à l'ISO 45 001 Système de management de la santé et de la sécurité au travail sur le périmètre certifié.
- Année 2025: Audit de renouvellement ISO 9 001 et ISO 45 001.

ENQUETE DE SATISFACTION TRIENNALE réalisée en 2023

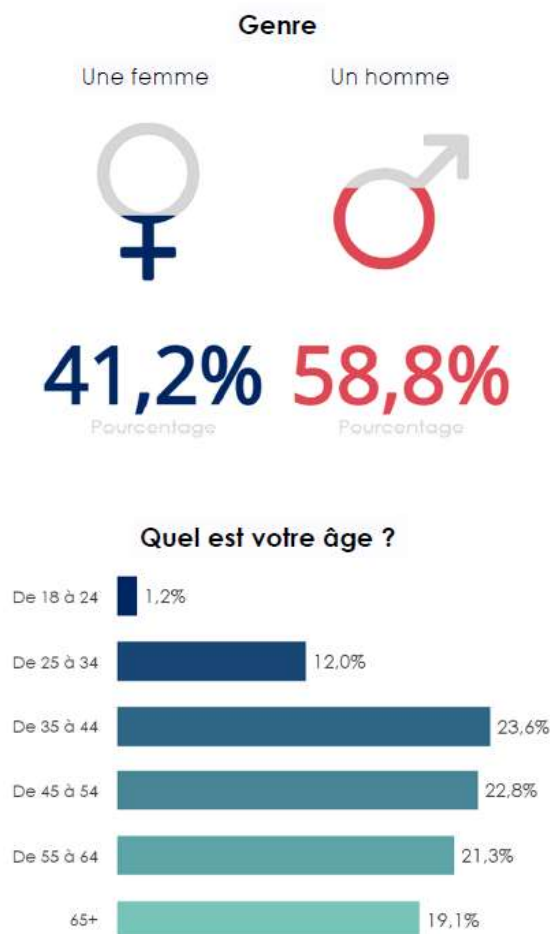


Tous les 3 ans, la Communauté urbaine sonde l'avis des usagers pour évaluer ses services d'eau et d'assainissement collectif ou non collectif sur la qualité de l'eau, le prix, la gestion administrative, les interventions sur les différents réseaux et le contrôle des installations d'assainissement non collectives. La dernière étude, réalisée en **2023** par la société Qualitest, a concerné 9 communes du territoire communautaire (Peyrilhac, Veyrac, Saint-Gence, Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, Chaptelat, Couzeix et Bonnac-la-Côte) et pas moins de **753 usagers** domestiques et professionnels y ont répondu.

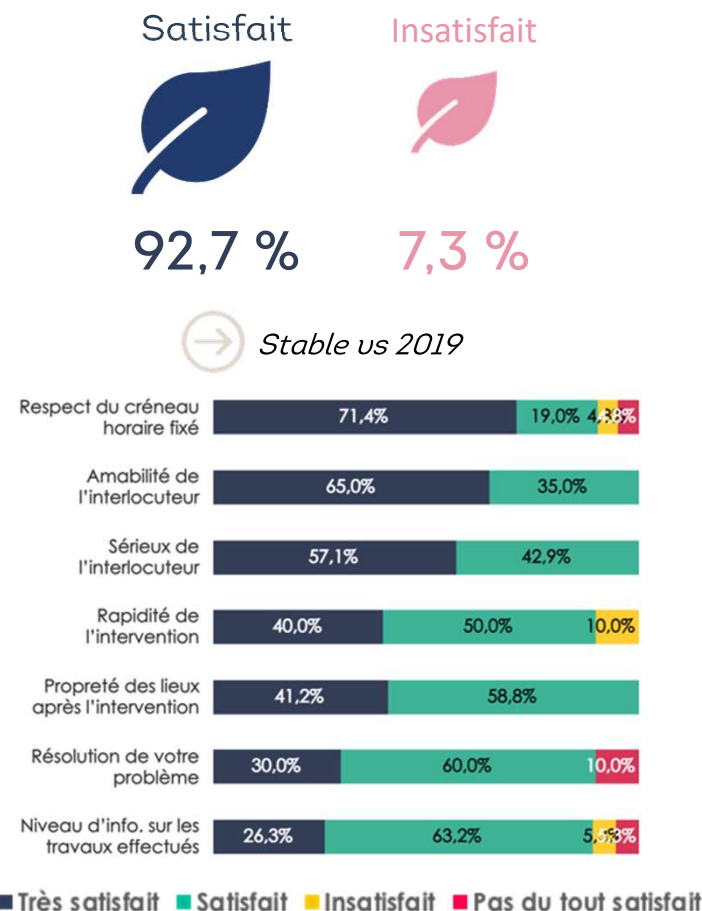


Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Profil des particuliers :



Satisfaction concernant les interventions du service assainissement :



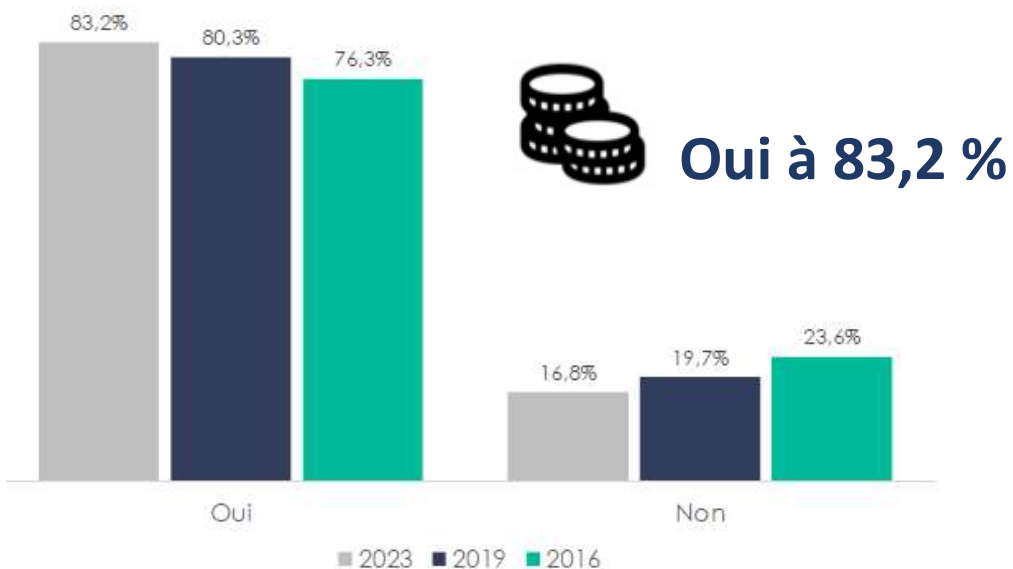
ENQUETE DE SATISFACTION TRIENNALE réalisée en 2023



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Le prix de l'eau et de l'assainissement

Le prix de l'eau et de l'assainissement est-il raisonnable ?



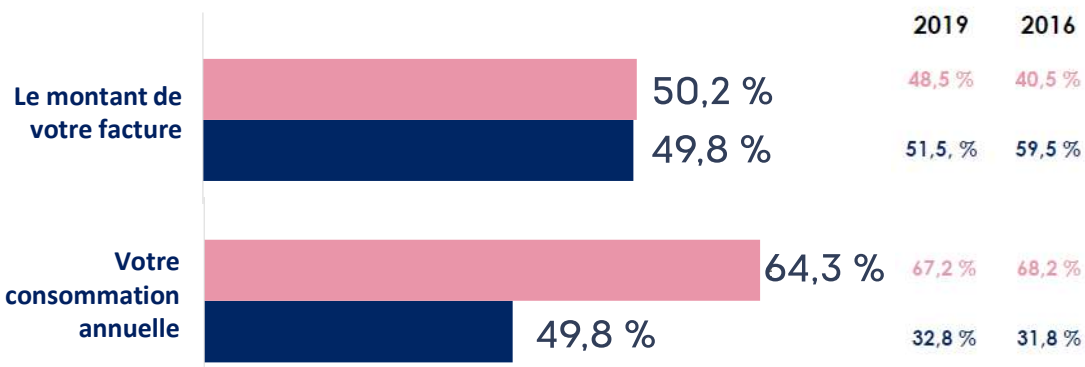
Quel est selon vous le prix d'un litre d'eau ?



Pour la commune de Limoges, le prix de l'eau et de l'assainissement en 2023 était de **3,544 € TTC le mètre cube** soit **0,35 centimes d'euros le litre**.

85,2 % des usagers ne connaissent pas le prix d'un litre d'eau avec l'assainissement

Connaissez-vous ? ■ Non ■ Oui



Remarques / observations ?



27,4 % des remarques concernent des propositions d'amélioration relatives à :

- Relevé de confiance ;
- Paiement en ligne ;
- Suivi en temps réel ;
- Mensualisation ;
- Plus de communication en amont des interventions ;
- Maintien de la régie ;
- Plus de transparence : information sur l'eau et assainissement ;
- Accompagner, proposer des solutions d'écogestes, préservation de la ressource.

ENQUETE DE SATISFACTION TRIENNALE réalisée en 2023



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Conclusion synthétique

Le service de l'assainissement :



Un niveau de satisfaction également **très bon** que ce soit chez les **particuliers** avec un taux de satisfaction de **96,1 % en progression**, ou chez les professionnels, **91,7 % stable vs 2019**.

L'**amélioration** de la satisfaction de ce critère réside dans une **meilleure communication** de la part du service de l'assainissement en termes de niveau **d'information donnée**. Un **axe de priorité déjà mis en avant en 2019**.

On peut souligner le point fort : **les relations entretenues avec les services**

Le prix facturé :



Le niveau de satisfaction sur le prix facturé est le **critère de satisfaction qui a le plus progressé chez les professionnels par rapport à 2019 : 84,3 % en 2023 soit + 8,1 pts**.

Le niveau de satisfaction pour les usagers particuliers étant en **légère augmentation** lui aussi : **82,7% en 2023 soit +3,0 pts**.

Point d'attention, sur les modalités de paiement, notamment le **relevé de confiance et le compteur connecté qui sont deux outils suscitant de plus en plus d'adhésion et d'attentes des usagers, surtout chez les 25 – 34 ans**. La tendance est identique concernant le paiement en ligne et la mensualisation. La simplification de paiement et le besoin de digitalisation semblent de plus en plus envisageables au regard du sentiment d'adhésion que ces options suscitent.

VOLUMES COLLECTES ET FACTURES
sur les 20 communes



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Factures régie LM Factures délégataires du syndicat eau.	Nombre habitants	Nombre branchements	Volumes d'eaux usées facturés en m³					Evolution des volumes facturés				Montants facturés en 2025 € HT
			2021	2022*	2023	2024	2025	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024	2024 / 2025	
LIMOGES	131 817	29 015	6 386 909	6 557 034	6 461 409	6 556 862	6 627 185	2,7 %	-1,5 %	+1,5%	+1,1%	10 008 060,98 €
AUREIL	1 063	121	9 910	8 830	8 732	9 004	8 483	- 10,9 %	-1,1 %	+3,1%	-5,8%	12 464,22 €
BOISSEUIL	3 073	957	98 515	89 923	92 568	87 817	93 198	-8,7 %	2,9 %	-5,1%	+6,1%	145 277,88 €
BONNAC LA COTE	1 653	110	7 233	7 245	8 332	7 991	7 778	0,2 %	+15 %	-4,1%	-2,7%	11 787,52 €
CHAPTELAT	2 111	500	44 305	45 092	42 726	42 569	43 704	1,8 %	-5,2 %	-0,4%	+2,7%	67 581,48 €
CONDAT /VENNE dont la Sapinière	5 350	1 949	179 584	168 614	165 899	168 113	164 650	-6,1 %	- 1,6 %	+1,3%	-2,1%	256 716,19 €
COUZEIX	10 328	3 631	262 042	353 708	321 984	336 221	342 191	35 %	-9,0 %	+4,4%	+1,8%	524 199,78 €
EYJEAUX	1 365	220	21 186	18 602	19 275	16 218	17 608	- 12,2 %	+3,6 %	-15,9%	+8,6%	26 005,13 €
FEYTIAT	6 244	2 635	352 503	331 080	323 537	321 774	359 417	-6,1%	- 2,3 %	-0,5%	+11,7%	560 440,85 €
ISLE dont La Cornue/du Buisson	8 097	2 472	255 266	249 557	261 641	221 627	243 500	-2,2 %	4,8 %	-15,3%	+9,9%	379 924,23 €
ISLE Teytejjaud		190	117 933	96 175	87 384	73 735	21 769	-18,4 %	-9,1 %	-15,6%	-70,5%	33 463,50 €
LE PALAIS SUR VIENNE	5 844	2 476	211 143	218 104	200 028	202 903	210 332	3,3 %	-8,3 %	+1,4%	+3,7%	320 176,25 €
LE VIGEN	2 346	492	33 023	44 795	41 183	40 970	41 446	35,6 %	- 8,1 %	-0,5%	+1,2%	64 600,10 €
PANAZOL	11 520	4 338	378 310	372 299	349 690	353 862	359 505	-1,6 %	- 6,1 %	+1,2%	+1,6%	560 412,16 €
PEYRILHAC	1 385	240	15 578	16 035	16 038	15 292	16 664	2,9 %	0 %	-4,7%	+9,0%	25 588,08 €
RILHAC RANCON	4 876	1 829	131 525	149 658	139 739	143 113	147 220	13,8 %	-6,6 %	+2,4%	+2,9%	226 543,70 €
SAINT-GENCE	2 244	366	29 584	27 731	29 087	28 040	28 248	-6,3 %	+4,9 %	-3,6%	+0,7%	42 760,78 €
SAINT-JUST-LE-MARTEL	2 660	499	48 542	42 761	48 159	40 623	44 856	-11,9 %	12,6 %	-15,6%	+10,4%	69 935,74 €
SOLIGNAC	1 576	319	27 228	26 956	26 717	29 015	26 111	-1,0 %	- 0,9 %	+8,6%	-10,0%	40 712,08 €
VERNEUIL SUR VIENNE	5 171	1 179	94 568	112 526	96 884	85 080	107 828	19,0 %	- 13,9 %	-12,2%	+26,7%	168 474,13 €
VERNEUIL SUR VIENNE Lamberty		1	1 521	2 791	2 088	2 950	3 306	83,5 %	-25,2 %	+41,3%	+12,1%	5 102,31 €
VEYRAC	2 178	281	20 475	18 019	20 193	19 236	19 253	-12 %	+12 %	-4,7%	+0,1%	29 346,24 €
BOSMIE L'AIGUILLE	2 704	1 047	90 119	82 099	103 696	171 390	226 297	-8,9 %	+26,3 %	+65,3%	+32,0%	215 720,96 €
TOTAL sans Bosmie l'Aiguille	210 901	53 820	8 726 883	8 957 535	8 763 293	8 803 015	8 934 252	2,6 %	- 2,2 %	+0,5%	+1,5%	13 579 573,33 €
TOTAL avec Bosmie l'Aiguille	213 605	54 867	8 817 002	9 039 634	8 866 989	8 974 405	9 160 549	2,5 %	- 1,9 %	+1,2%	+2,1%	13 795 294,29 €

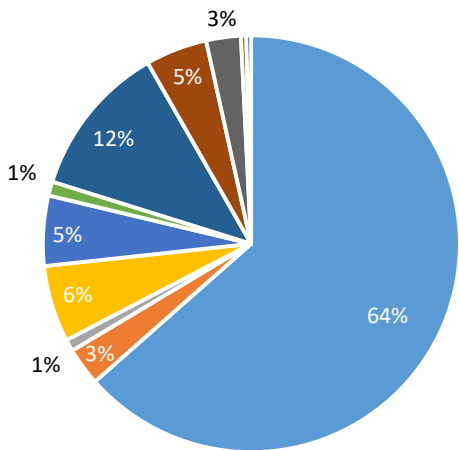
Le volume total facturé
est en hausse de 2,1%
par rapport à 2024.

BUDGET 2025
assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

		Recettes de fonctionnement				
	Nature comptable	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
		Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Redevance Assainissement	706-11	10 176 996 €*	10 788 042 €*	11 243 460 €*	12 627 335 €*	13 613 226 €*
Redevance Agence de l'Eau Loire-Bretagne	706-12	13 763 €	20 363 €	13 116 €	16 391 €	630 921 €
Service contrôle vente	706-8	-	-	-	3 975 €	201 741 €
Vente de biogaz	703	-	-	262 176 €	1 143 281 €	1 270 896 €
Branchements et travaux de raccordement (indemnités compensatrices PFAC)	704+706-13	1 150 167 €	1 528 969 €	1 648 244 €	1 243 778 €	1 165 929 €
Prestations de service (matières de vidange, réponses aux notaires, indemnisation AELB)	706-8 + 708-3	231 179 €	174 201 €	200 132 €	304 577 €	230 898 €
Contribution des collectivités (eaux pluviales)	706-3	2 412 012 €	2 429 031 €	2 450 989 €	2 549 471 €	2 556 501 €
Amortissement des subventions	777	834 718 €	977 084 €	1 023 055 €	957 887 €	1 025 803 €
Variation des stocks	603-2	544 419 €	542 857 €	551 624 €	529 495 €	573 936 €
Autres (produits exceptionnels, mandats annulés...)	758+761+771+773+775+778+768.1 + 748	331 837 €	728 006 €	71 354 €	80 460 €	89 265 €
Divers (atténuation de charges)		53 245 €	66 164 €	89 823 €	73 117 €	82 732 €
TOTAL		15 748 335 €	17 254 717 €	17 553 972 €	19 529 767 €	21 441 847 €



Recettes de fonctionnement 2025

- Redevance Assainissement
- Redevance Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Service contrôle vente
- Vente de biogaz
- Branchements et travaux de raccordement (indemnités compensatrices PFAC)
- Prestations de service (matières de vidange, réponses aux notaires, indemnisations AELB)
- Contribution des collectivités (traitement des EP)
- Amortissement des subventions
- Variation des stocks
- Autres (produits exceptionnels, mandats annulés...)
- Divers (atténuation de charges)

* refacturations incluses de l'exercice antérieur

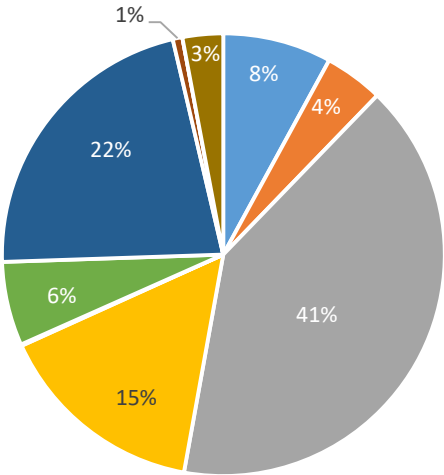
BUDGET 2025

assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

		Dépenses de fonctionnement					
		Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
		euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Nature comptable							
Energie	606-1	1 625 385 €	1 633 956 €	1 814 727 €	3 397 170 €	2 735 991 €	1 410 112 € 8 %
Matières premières et consommables	602-606-623.6	581 802 €	588 103 €	780 089 €	892 885 €	715 484 €	765 662 €
Personnel (salaires, charges et formations)	Chap 12 (déduit du 621-8)	5 631 629 €*	5 634 149 €*	5 821 952 €*	6 226 422 €*	6 618 434 €*	7 214 159 € 40 %
Prestations de service (études, travaux et analyses)	604+611+613+615+616+617+622 à 628+614	1 728 356 €	2 247 800 €	2 340 939 €	2 913 644 €	2 623 020 €	2 733 362 € 15 %
Redevance MRC reversée à Agence de l'Eau	706129	91 554 €	22 549 €	16 851 €	17 882 €	16 873 €	17 752 €
Intérêts des emprunts et charges financières	Chap66+671	294 020 €	267 406 €	403 300 €	866 800 €	1 012 921 €	1 088 692 €
Amortissements	681+682+668.8	3 416 922 €	3 732 596 €	3 597 006 €	3 706 070 €	3 707 255 €	3 883 048 € 22 %
Charges exceptionnelles et de gestion + impôts	65+673+635+637+678+674	98 189 €	416 566 €	219 915 €	63 593 €	102 624 €	124 294 €
Variation des stocks	603-2	555 594 €	598 633 €	544 419 €	542 857 €	551 624 €	529 495 €
TOTAL		14 023 451 €	15 141 758 €	15 539 198 €	18 627 324 €	18 084 226 €	17 953 885 €



Dépenses de fonctionnement 2025

- Energie
- Matières premières et consommables
- Personnel (salaires, charges et formations)
- Prestations de service (études, travaux et analyses)
- Redevance MRC reversée à Agence de l'Eau
- Intérêts des emprunts et charges financières
- Amortissements
- Charges exceptionnelles et de gestion + impôts
- Variation des stocks

*dont services supports

BUDGET 2025

assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

	Recettes d'investissement				
	2021	2022	2023	2024	2025
	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Subventions	2 653 755 €	6 302 505 €	6 475 293 €	3 051 128 €	1 078 771 €
Amortissements et Opérations patrimoniales	3 937 961 €	3 982 457 €	4 041 347 €	3 825 168 €	4 000 278 €
Emprunts	3 000 000 €	11 500 000 €	3 000 000 €	5 000 000 €	3 800 000 €
Ligne de trésorerie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursements d'avances	19 871 €	86 882 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles et encours	190 693 €	237 629 €	113 717 €	14 963 €	0 €
Couverture du besoin de Financement section d'investissement	1 946 708 €	773 985 €	910 672 €	1 693 683 €	234 138 €
Total	11 748 988 €	22 883 458 €	14 541 029 €	13 584 942 €	9 113 186 €

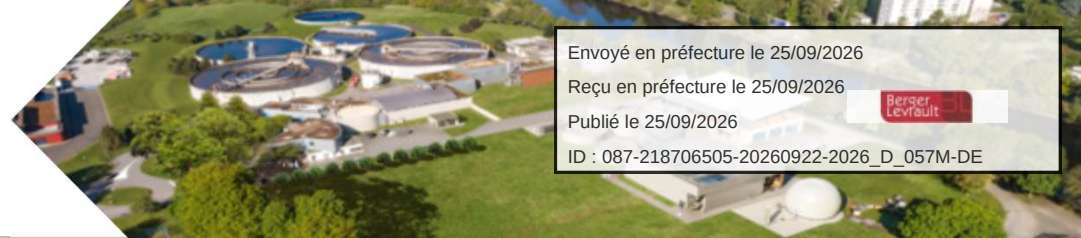
	Dépenses d'investissement				
	2021	2022	2023	2024	2025
	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA	Euros HTVA
Remboursement de la dette	1 053 066 €	996 247 €	1 056 738 €	1 524 083 €	1 938 293 €
Travaux, construction et fournitures	12 168 360 €	18 175 389 €	11 892 910 €	10 660 676 €	9 668 975 €
Amortissement des subventions	834 718 €	977 084 €	1 023 055 €	957 887 €	1 025 803 €
Opérations patrimoniales	205 366 €	385 452 €	335 277 €	112 869 €	112 182 €
Remboursement de subventions (trop perçu)	9 459 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	14 270 969 €	20 534 172 €	14 307 980 €	13 255 515 €	12 745 253 €

	Compte	Principaux travaux et construction				
		Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025
		Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A	Euros H.T.V.A
Station d'épuration de Limoges	231-3 /215-51/238	118 362 €	182 139 €	176 737 €	146 725 €	239 348 €
Modernisation de la STEP principale de Limoges	231-3 /215-51/238	6 335 078 €	11 899 484 €	5 094 321 €	2 606 743 €	2 485 274 €
Stations périphériques	231-3/213-51/238	203 179 €	853 450 €	438 955 €	557 974 €	192 514 €
Réseaux	231-5 / 238	4 914 950 €	3 977 537 €	5 197 198 €	6 278 771 €	4 953 095 €
Fournitures(matériel-logiciels-véhicules)	215 / 218	596 041 €	1 260 780 €	950 395 €	1 066 462 €	1 748 584 €
Terrains	208 / 211	750 €	2 000 €	35 304 €	4 000 €	50 160 €
TOTAL		12 168 360 €	18 175 390 €	11 892 910 €	10 660 675 €	9 668 975 €

Etat de la dette au 31/12/2025 : 32 012 000 €

Délai d'extinction de la dette : 4,9 ans

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2025 sur les stations et les réseaux d'assainissement



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Investissements de mises aux normes et de réhabilitation des systèmes existants :

- **Réhabilitation de réseaux en tranchée à Limoges** : impasse Château Gaillard, passage Sainte Madeleine, place des Bancs, place du Poids Public, rue de la Ferme, rue des Halles, rue des Roses, rue du Général du Cray, rue Lakanal, rue Regnard, rue Adrien Tarrade et secteur Montarauds pour plus de **2,2 M € HT**.
- **Réhabilitation de réseaux par chemisage à Limoges** : boulevard de la Corniche, rue de Beaupuy, rue des Petites Pousses, boulevard de la Borie, collecteur rive gauche pour plus de **600 000 € HT**.
- **Réhabilitation de réseaux visitables à Limoges** : avenue de la Libération, avenue des Bénédictins et Place Jourdan pour **214 000 € HT**.
- **Création d'un réseau séparatif eaux usées à Limoges** : boulevard de la corderie, voie nouvelle ZI Nord pour plus de **440 000 € HT**.
- **Renouvellement de réseaux à Aureil** (rue des Ecoles), **Condat sur Vienne** (Le Rigouroux), **Couzeix** (avenue de Limoges), **Isle** (rue des Paquerettes, avenue de Limoges, Les Périères), **Panazol** (rues Kléber, Marceau et Turgot), **Saint-Just-le-Martel** (rue du 11 novembre) et **Verneuil sur Vienne** (rue du vieux bourg) pour plus de **900 000 € HT**.
- Fin des travaux de modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges et inauguration pour un coût total de **31 787 148 € HT** (depuis 2020)
- Renouvellement des nids d'abeille du traitement tertiaire de la station d'épuration principale de Limoges : **173 270 € HT**.



Perspectives 2026 :

- Travaux d'amélioration du traitement du phosphore de la station d'épuration de Bonnac la Côte et création d'une station d'épuration au village de Boissac au Vigen,
- Poursuite du projet de création d'une nouvelle station d'épuration à Verneuil sur Vienne,
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du poste de refoulement de Moulin Blanc,
- Finalisation des études diagnostiques de 11 systèmes d'assainissement,
- Rénovation des collecteurs d'eaux usées sur Limoges (boulevard de la Cité, rue du Puy las Rodas, rue Casimir Ranson, rue Suffren) et sur Feytiat (rue Georges Brassens).

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Ces indicateurs permettent aux collectivités, dont l'objectif est de maîtriser au mieux leurs services d'eau et d'assainissement, de produire des données suivant des normes comparables. Le décret 2007-675 du 2 mai 2007, et l'arrêté correspondant, imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

Le dispositif réglementaire des indicateurs de performance permet une meilleure information du public en favorisant la transparence et la mise en place d'un référentiel d'évaluation annuelle des performances des services d'eau et d'assainissement pour initier une démarche d'amélioration. Ces données sont publiées sur l'observatoire public national : <http://www.services.eaufrance.fr/>

De plus, Limoges Métropole participe à une analyse comparative nationale de services d'assainissement collectifs français volontaires avec la FNCCR (Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies) : des comparaisons sont fournies sur les résultats d'indicateurs de performance des services similaires (dit « mixtes » intermédiaires entre « urbains » et « rural » suivant le type d'urbanisation). 20 services d'assainissement de divers modes de gestion avaient participé en 2023.

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I D 201.0 : Estimation du nombre d'habitants	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif. Mode de calcul : Population permanente et saisonnière des communes desservie par le réseau de collecte. La population pour l'année N est celle qui est indiquée par la Mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.	$213\,605 - (10\,886 \times 2,5)$ 186 390 habitants desservis
I D 202.0 : nombre d'autorisations de déversements	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.	200
I D 203.0 : quantité de boues	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte - S'exprime en Tonnes de Matières Sèches.	2 291,87 Tonnes de Matières Sèches
I D 204.0 : Prix du service assainissement	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises en € / m ³ . Le prix est celui qui est présenté sur la facture type - pour une base de 120 m ³ . Tarif en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport (tarif au 1 ^{er} janvier de l'année N+1 pour l'indicateur relatif à l'année N).	1,870 € TTC / m³
I P 201.1 : Taux de desserte	Mode de calcul: $\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif}} \times 100$ Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement. Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).	98,6 %

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Indicateurs

Descriptif des indicateurs

Résultats

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A,B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes:

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

PARTIE A: Plan des réseaux (15 points)

- 10 points—Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- 5 points— Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

PARTIE B: Inventaire des réseaux (30 points)

10 points—acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux

De 1 à 5 points—Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux:

Matériaux et diamètre connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 1 point supplémentaire
Matériaux et diamètre connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 2 points supplémentaires
Matériaux et diamètre connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 3 points supplémentaires
Matériaux et diamètre connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 4 points supplémentaires
Matériaux et diamètre connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 5 points supplémentaires

De 0 à 15 points—L'inventaire mentionne pour chaque tronçon la date et la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux: 0 point
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux: 10 points
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 11 points
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 12 points
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 13 points
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 14 points
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 15 points

Suite page suivante...

Détail du résultat :

A—Plan des réseaux sur 15 points:
10/10 + 5/ 5 soit **15 points**

B—Inventaire des réseaux sur 30 points:
10/10 + 3/5 +12/15 soit **25 points**

C—Informations complémentaires sur les éléments et les interventions du réseau sur 75 points:
10/10 + 1/5 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 10/10 soit **51 points**

Voir résultats page suivante...

I P 202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Indicateurs

Descriptif des indicateurs

Résultats

PARTIE C: Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- 10 points—Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l’altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- De 1 à 5 points—Lorsque les informations disponibles sur l’altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu’à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur l’altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.
- 10 points—Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)
- 10 points—Existence et mise à jour annuelle d’un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- 10 points—Le plan ou l’inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.
- 10 points—L’inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau.
- 10 points—Mise en œuvre d’un programme pluriannuel d’enquête et d’auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l’état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
- 10 points—Mise en œuvre d’un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d’un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

Détail du résultat :

A—Plan des réseaux sur 15 points:
10/10 + 5/ 5 soit **15 points**

B—Inventaire des réseaux sur 30 points:
10/10 + 3/5 +12/15 soit **25 points**

C—Informations complémentaires sur les éléments et les interventions du réseau sur 75 points:
10/10 + 1/5 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 0/10 + 10/10 + 10/10 soit **51 points**

91 / 120

La moyenne des services d’assainissement français en 2023 était de 92 (FNCCR) / 64,3 (SISPEA).

I P 202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I P 206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration	Mode de calcul : $\frac{\text{Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme}}{\text{Tonnes de matières sèches totales des boues évacuées}} \times 100$	100 % La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 100 % (FNCCR) / 98,8 % (SISPEA).
I P 207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Mode de calcul: $\frac{\text{Montant en euros des abandons de créances} + \text{montant en euros des versements à un fond de solidarité}}{\text{Volume facturé}}$ Cet indicateur sert à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.	0,35 c€/m³ La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 3,71 c€/m³ (FNCCR).
I P 251.1 : Taux de débordement des effluents	Mode de calcul : $\frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$ L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.	$(4 / 186\,390) \times 1000$ 0,02 pour 1 000 Les débordements liés aux eaux pluviales sont comptabilisés contrairement à certains services qui ne gèrent que les eaux usées. La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 0,018 (FNCCR) / 0,04 (SISPEA).
I P 252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Mode de calcul: $\frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Longueur du réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)}} \times 100$ On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.	$(11 / 1\,148) \times 100$ 0,96 pour 100 km La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 4,9 (FNCCR) / 5,0 (SISPEA).

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I P 253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	Mode de calcul: $\frac{\text{(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5}}{\text{Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N}} \times 100$ Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé. Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré.	0,42 % <i>La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 0,43 (FNCCR) / 0,48 (SISPEA).</i>
I P 254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration	Mode de calcul: $\frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$ Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'auto surveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.* -> 304 bilans conformes sur 324 réalisés au total pour les 54 stations d'épuration de Limoges Métropole * les bilans non conformes, réalisés en situation de dépassement de capacité nominale de la station d'épuration, souvent en raison de pluies intenses, ne sont pas retirés de ces chiffres, pour la transparence la plus grande de l'état du fonctionnement et des pistes d'amélioration pour l'avenir	93,8 % <i>La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 95,76 (FNCCR) / 90,2 (SISPEA).</i>

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I P 255.3 : Indice de connaissance des rejets aux milieux naturels	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement. Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux. A - Eléments communs à tous les types de réseaux: Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) oui - 20 non - 0 Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) oui - 10 non - 0. Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement oui - 20 non - 0. Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement oui - 30 non - 0. Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement. oui - 10 non - 0. Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur. oui - 10 non - 0. B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs: Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total. oui - 10 non - 0. C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes. Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage. oui - 10 non - 0.	A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) oui - 20 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) non - 0. - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement oui - 20. - Réalisation de mesures de débit et de pollution oui - 30. - Réalisation d'un rapport oui - 10. - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs oui - 10. B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs: - Evaluation de la pollution déversée oui - 10. C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes. - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie oui - 10.
		110 / 120
		<i>La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 106 (FNCCR) / 83,3 (SISPEA).</i>

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE de l'assainissement collectif



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Indicateurs	Descriptif des indicateurs	Résultats
I P 256.2 : Durée d'extinction de la dette	En cours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif / épargne brute annuelle	4,9 ans (augmentation liée à la hausse du prix de l'énergie ayant entraîné une baisse de l'épargne brute) <i>La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 1,19 ans (FNCCR) / 3,6 ans (SISPEA).</i>
I P 257.0 : Taux d'impayés sur les factures assainissement de l'année précédente	Permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement. On prendra les impayés au titre de l'année N-1. Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.	2,36 % <i>La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 1,05 (FNCCR) / 2,20 (SISPEA).</i>
I P 258.1 : Taux de réclamations	Nombre de réclamations laissant une trace écrite Nombre d'abonnés X 1000 Calcul : 117 réclamations écrites reçues en 2025 portant à la fois sur les eaux usées et les eaux pluviales.	2,1 pour 1000 abonnés <i>La moyenne des services d'assainissement français en 2023 était de 3,3 (FNCCR) / 1,8 (SISPEA).</i>

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

réglementation

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

La notion de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est mentionnée à l'article L2226-1 du code général des collectivités territoriales :

« La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

Cette notion a été précisée par l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités :

« Il convient de considérer que les EPCI à fiscalité propre compétents en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sont tenus d'assurer l'exercice de cette compétence dans les zones urbanisées ou à urbaniser du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, ou dans une zone constructible délimitée par une carte communale. »

Ainsi, Limoges Métropole assure la gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble des 20 communes qui composent le territoire communautaire. Cette compétence est intégrée au service assainissement au sein de la direction du cycle de l'eau et s'appuie également sur le service de la voirie.

Le patrimoine comprend 767 km de réseau séparatif d'eaux pluviales (détail p.14), 91 bassins de rétention des eaux pluviales et environ 30 000 avaloirs.



Exutoire des eaux pluviales - Lotissement Le Clos à Saint-Gence



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

les bassins de rétention des eaux pluviales

Ces bassins d'eaux pluviales sont construits sur les **réseaux d'eaux pluviales séparatifs** rejoignant les cours d'eau. Ils visent à retenir les eaux lors des fortes précipitations pluvieuses, afin de protéger les ruisseaux ou rivières situés en aval, contre l'arrivée de trop forts débits et de la pollution pouvant être amenée par les eaux de ruissellement.

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Aureil	Virolles		Public - Direction Cycle de l'Eau
Bonnac-La-Côte	ZA Maison-Rouge	430 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Le Buis		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	ZA la Plaine 1		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	ZA la Plaine 2		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Les Essarts		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Les Bessières		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Lotissement de Beauregard		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Lotissement du Vieux Boisseuil		Privé
Boisseuil	Lotissement de Plein Sud		Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Lotissement des Terres Brunes	660 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Boisseuil	Domaine de Poulénat		Public - Direction Cycle de l'Eau
Condat sur Vienne	Clos Jean Monet		Privé
Condat sur Vienne	Allée Montaigne		Public - Direction Cycle de l'Eau
Condat sur Vienne	Crassac		Privé
Condat sur Vienne	Les Jonchères		Public - Direction Cycle de l'Eau
Condat sur Vienne	Domaine du Pic		Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Lotissement Théau	430 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Bourdela	1380 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Dom'aulim	300 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Chaptelat	Couteillas	870 m ³	Privé
Chaptelat	Valenry	500 m ³	Privé
Chaptelat	Blanc Caillou	460 m ³	Privé
Couzeix	Le Montin	600 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement des Chènes		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Océalim		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement le haut bois		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement La Clairière		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Les Allées de Couzeix		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Les Prades		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Secteur de Barbesèche		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Lotissement Bleu de Ciel I		Public - Direction Cycle de l'Eau



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Couzeix	Lotissement Bleu de Ciel II		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Villefelix		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Secteur de Gorceix		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Village de l'Hermiterie		Public - Direction Cycle de l'Eau
Couzeix	Secteur de Puymaury		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Lande du Chazaud		Privé
Feytiat	La haie des prés		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Moissac		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Marcel Pagnol		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Les Charmilles		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Biche I		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Biche II		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Biche III		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	Plaisance II		Public - Direction Cycle de l'Eau
Feytiat	La Basse-Plagne		Public - Direction Cycle de l'Eau
Isle	Les Champs		Public - Direction Cycle de l'Eau
Isle	Le Vallon de la Chapelle		Public - Direction Cycle de l'Eau
Isle	Balezey	800 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Terres du soleil		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Les Coteaux		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Paul Rebeyrolle		Privé
Le Palais sur Vienne	Les Hauts de Bournazaud		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Prairie du Chatenet	2100 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Palais sur Vienne	Les Chènes		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Vigen	Le Puy Mery		Public - Direction Cycle de l'Eau
Le Vigen	Les Garennes		Privé
Le Vigen	Les hauts de Ligoure		Privé
Le Vigen	Leycuras		Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Léon Blum		Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Manderesse	2 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Bruyères d'Arsonval	2 200 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Les Haut de Soudanas		Public - Direction Cycle de l'Eau
Panazol	Les Coquelicot		Public - Direction Cycle de l'Eau
Peyrilhac	L'Aqueduc		Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Casseaux	9 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Romanet	4 400 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

les bassins de rétention des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Limoges	PAE du Chambeau	10 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Le Vigen	2 390 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Solignac	1 450 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Rive gauche	970 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	VLS Clos Moreau	300 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Edgar Quinet	1 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin de Bourneville	500 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Le Zénith	300 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin du Roussillon	30 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin de Magenta	200 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin de Gamagnac	3 800 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin Renault Trucks Z.I.N 3	9 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Beaupré I	2 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bessas	4 700 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Agrippa	1 532 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Clos de Beaune	400 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin ester BR2 Juilhac	22 200 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin ester BR3 La Basse	25 900 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin ester BR4 La Basse ouest	17 740 m ³	Privé
Limoges	Bassin enterré de Montever I	220 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Bassin enterré de Montever II		Privé
Limoges	Lotissement du Château		Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Parking Pôle d'échange VLN		Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Centre Aquatique Aquapolis	500 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Grande-Pièce "côté Rilhac"	5 400 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Grande-Pièce "Sopcz"	320 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Limoges	Grande-Pièce Mazelle	18 000 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Rilhac Rancon	Les portes de Rilhac		Public - Direction Cycle de l'Eau
Rilhac Rancon	Le Gué du Marchand		Public - Direction Cycle de l'Eau
Rilhac Rancon	La Laurière		Privé
Rilhac Rancon	Les Hauts du Combaud I	425 m ³	Privé
Rilhac Rancon	Les Hauts du Combaud II	850 m ³	Privé
Rilhac Rancon	Le Grand Pacage	320 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Saint Gence	La Gagnerie	910 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau
Saint Gence	Le Clos	730 m ³	Public - Direction Cycle de l'Eau

Commune	Désignation	Capacité	Gestionnaire
Saint Just le Martel	Z.A.C. Le petit bonfond		Public - Direction Cycle de l'Eau
Saint Just le Martel	Le Verdeau		Privé
Veyrac	Martin Faure		Public - Direction Cycle de l'Eau
Verneuil sur Vienne	La Palmeraie d'Or		Public - Direction Cycle de l'Eau
Verneuil sur Vienne	Les granges		Public - Direction Cycle de l'Eau



Bassin de rétention

Au total :
108 bassins de rétention d'eaux pluviales sur l'ensemble
du territoire de Limoges Métropole,
dont 92 sont en gestion publique assurée par le Direction
du cycle de l'eau

Limoges Métropole dispose depuis 2007 d'un zonage des eaux pluviales rendant obligatoire la régulation des eaux pluviales lors des aménagements urbains.

En 2025, 2 000 avis d'urbanisme relatifs aux eaux pluviales ont été établis.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

budget et principales opérations sur le réseau en 2025

Budget eaux pluviales 2025 :

Les eaux pluviales urbaines sont gérées avec un financement par le budget général de la Communauté urbaine (hors budget annexe de l'assainissement). Les opérations ci-après concernent les travaux sur les réseaux pluviaux menés soit spécifiquement par le service d'assainissement, soit gérés sur le budget consacré à la voirie.

Dépenses de fonctionnement

	2025 € TTC
Branchements	12 128 €
Entretiens des réseaux	61 321 €
Entretiens des espaces verts	- €
Divers	432 €
Mise à disposition (personnel communal)	53 262 €
Contribution au budget annexe de l'assainissement	2 556 501 €
TOTAL	2 683 644 €

Dépenses d'investissement

	2025 € TTC
Aménagements des bassins (clôtures)	10 483 €
Travaux sur réseaux et ouvrages associés	650 787 €
Frais d'études	76 014 €
Total travaux spécifiques	737 284 €
Travaux financés par le budget de la voirie	879 203 €
TOTAL	1 616 488 €

Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales en 2025 :

- Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales allée Maurois, boulevards de la Borie et de la Corniche, rues du Général Du Cray, Alan Turing, Regnard à Limoges pour **975 000 € HT**,
- Création d'une noue régulée lotissement La planche à Boisseuil pour **80 000 € HT**,
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales rues Kléber et Marceau à Panazol pour **13 000 € HT**.



Création d'une noue régulée - lotissement La Planche à Boisseuil

Perspectives 2026 :

- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales rue du Puy Las Rodas à Limoges.
- Renouvellement du réseau d'eaux pluviales rue de Suffren à Limoges.
- Déplacement d'une rétention d'eau pluviale dans le cadre de l'extension de la maison de santé, Place Wolenski, à Saint Just le Martel.
- Elaboration d'un programme d'études de schéma directeur des eaux pluviales et de révision du zonage.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE PUBLIC d'assainissement non collectif

La compétence assainissement non collectif a été transférée le 1er janvier 2003 par délibération du 16 décembre 2002.



Nombre d'assainissement
individuels: **10 886**

Au 31/12/2025



SERVICE PUBLIC

d'assainissement non collectif



Définition

L'assainissement non collectif désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte. Lorsque ces installations sont défectueuses ou mal entretenues, elles peuvent constituer un risque pour la santé ou l'environnement. C'est pourquoi elles doivent être entretenues et contrôlées régulièrement par les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet si nécessaire de travaux.

Réglementation

Différents arrêtés ministériels déterminent précisément les missions du service et vise plusieurs objectifs:

- Faciliter et harmoniser les missions de contrôle du SPANC,
- Réhabiliter prioritairement les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou des risques environnementaux,
- S'appuyer sur les transactions immobilières pour accélérer le rythme des réhabilitations.
- Mettre en place des installations neuves de qualité dès leur conception.

Les Arrêtés de l'assainissement non collectif sont :

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 Equivalents/Habitants.

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites visant à assurer une bonne gestion et une traçabilité de devenir des matières de vidanges.

L'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations fixant les définitions et les critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et des dangers pour la santé des personnes, la notion de non-conformité des installations existantes, la notion de conformité des installations neuves, les délais de réalisation des travaux pour les installations existantes non-conformes et les critères de modulation des périodicités des contrôles.

L'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif à la collecte, au transport, au traitement des eaux usées, à la surveillance de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif supérieures à 20 Equivalent/Habitants.

Généralités

Les missions du SPANC sont les suivantes:

- réalisation des contrôles techniques des installations,
- missions d'information/communication et de conseil aux usagers et acteurs du domaine (terrassiers, maîtres d'œuvre,...)
- Examens et émissions d'avis techniques sur les dossiers d'urbanisme (PLU, permis d'aménager, permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables).

REDEVANCES 2025 APPLIQUEES PAR Le service public d'assainissement non collectif



En application des articles R.2333-121 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble de ces prestations de contrôle doivent donner lieu au paiement d'une redevance par les usagers du service. Par délibération du Conseil Communautaire, les tarifs suivants ont été appliqués en 2025 :

Nature du contrôle	Tarifs 2025 en € nets de taxe	Tarifs 2026 en € nets de taxe
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant moins de 20 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	311,26 € (155,63 € / contrôle)	Conception : 210,41 € Réalisation : 105,21 €
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	465,84 € (232,92 € / contrôle)	Conception : 314,91 € Réalisation : 157,45 €
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant plus de 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	543,12 € (271,56 € / contrôle)	Conception : 367,15 € Réalisation : 183,57 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant moins de 20 équivalent habitant	90,87 €	92,14 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant	135,78 €	137,68 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant plus de 50 équivalent habitant	158,76 €	160,98 €
Pénalité financière en cas de refus manifeste de contrôle de fonctionnement de la part de l'utilisateur (refus, absences répétées...)	181,74 €	184,28 €
Taux de majoration applicable pour le calcul de la pénalité financière en cas d'absence de travaux de mise en conformité dans le délai réglementaire d'un an après la vente	400 %	400 %
Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'installation existante dans le cadre de préalables aux transactions immobilières	252 €	255,53 €
Réponse aux demandes de renseignements émanant des notaires dans le cadre de préalables aux transactions immobilières (instruction administrative seule sans déplacement sur site ni contrôle d'installation)	40,11 €	41,40 €

FILIERES DE TRAITEMENT et contrôle des installations



Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

Pour ces installations, le contrôle porte sur la **vérification de la conformité du projet** d’installation au regard des prescriptions techniques réglementaires en vigueur. Le contrôle à réaliser est un **examen de conception puis une vérification d’exécution**.

Examen préalable de conception :

Il consiste notamment à **vérifier l’adaptation du projet aux contraintes sanitaires et environnementales**, aux exigences et à la sensibilité du milieu. Il est effectué sur la base d’un dossier déposé par le pétitionnaire auprès du service et d’une visite de terrain systématique assurée par un agent du SPANC afin d’identifier les contraintes de la parcelle. **Un avis est rendu à l’issue de l’examen et transmis à l’usager**. Cette mission est essentielle car elle constitue le fondement d’un bon fonctionnement futur de l’installation dans l’intérêt du propriétaire comme pour la collectivité.

De plus, en application de l’article R 431-16 du Code l’Urbanisme, le SPANC doit produire, le cas échéant, un document attestant de la conformité du projet d’assainissement non collectif au regard des prescriptions techniques réglementaires. Cette pièce doit être jointe par le maître d’ouvrage à la demande de permis de construire ou d’aménager.

Vérification d’exécution de la filière d’assainissement non collectif :

Le **contrôle de réalisation** (ou de bonne exécution) **intervient avant remblaiement des ouvrages**. Il permet de s’assurer que le dispositif a bien été mis en place conformément au dossier validé et aux normes techniques en vigueur.

Suite à ce contrôle, **un rapport de visite est rédigé** dans lequel sont consignées les observations effectuées lors de la visite et où la conformité de l’installation est évaluée. **Ce rapport est transmis au propriétaire**.

Bilan technique 2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Installations neuves à créer ou installations existantes à réhabiliter (contrôle conception)	277	262	186	163	182
Installations neuves créées ou installations existantes réhabilitées (contrôle de réalisation)	344	283	188	189	164
TOTAL	621	545	374	352	346

Le nombre de dossiers de demandes d’installations à créer ou à réhabiliter (conception) a augmenté de 11,7 % par rapport à 2024. Les contrôles de bonne exécution sont quant à eux en diminution de 13,2 %.

Les 164 contrôles de bonne exécution réalisés en 2025 concernent :

- 77 installations nouvellement créées
- 87 installations existantes réhabilitées

FILIERES DE TRAITEMENT et contrôle des installations



Répartition des filières de traitement par typologie :

Filières de traitement traditionnelles				Filières de traitement agréées (Journal Officiel)	Filières non identifiées
Tranchée d'épandage	Filtre à sables	Filtres bactériens	Patte d'oie	Filtre compact, microstation sur cultures fixées, microstation sur cultures libres, filtres plantés	
3 847	2 350	766	843	2 034	1 046
35 %	22 %	7 %	7 %	19 %	10 %

SPANC et urbanisme :

Parallèlement à l’instruction de ces dossiers de demande d’installation de dispositifs d’assainissement, le SPANC a procédé à l’examen technique des demandes d’autorisation d’urbanisme transmises par les services instructeurs des différentes communes:

- 177 demandes de permis de construire,
- 219 demandes de Certificat d’Urbanisme,
- 216 Déclarations Préalables,
- 15 demandes de permis d’aménager.



Contrôle des installations existantes

Contrôle périodique de fonctionnement et d’entretien :

Pour ces installations, et suivant la réglementation en matière d’assainissement non collectif portant sur la vérification d’absence de dangers pour la santé des personnes et de risques avérés de pollution de l’environnement, des contrôles doivent être réalisés suivant une fréquence retenue par la collectivité.

Sur le territoire de Limoges Métropole, une double périodicité a été établie sur la base de l’impact sanitaire et environnemental :

- Tous les 4 ans pour les dispositifs non conformes avec risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Tous les 10 ans pour les autres dispositifs :
 - Non conformes sans risque sanitaire et/ou environnemental
 - Avec recommandations pour permettre un bon fonctionnement
 - Satisfaisants sans défauts apparents

Ces contrôles s’exercent sur la base des documents fournis par le propriétaire et une visite sur place.

La réalisation du contrôle est précédée par l’envoi d’un avis de visite qui doit être adressé au propriétaire de l’immeuble dans un délai raisonnable (environ 3 semaines avant). Il est notamment demandé au propriétaire de rendre accessible ses équipements et de préparer tout élément probant permettant de vérifier et caractériser l’installation d’assainissement non collectif.



Exemples d’installations individuelles

FILIERES DE TRAITEMENT et contrôle des installations



A l'issue du contrôle, le **SPANC rédige un rapport de visite** où il consigne les observations réalisées au cours du contrôle. Ce document comporte :

- la liste des points contrôlés,
- l'évaluation des dangers pour la santé des personnes et des risques avérés de pollution de l'environnement,
- l'évaluation de la non-conformité au regard des critères précisés dans la grille d'évaluation réglementaire,
- le cas échéant, la liste des travaux avec les délais impartis, classés par ordre de priorité, à réaliser par le propriétaire de l'installation,
- Des recommandations à l'adresse du propriétaire sur l'accessibilité, l'entretien ou la nécessité de faire des modifications,
- la fréquence de contrôle appliquée sur l'installation.

L'état du parc des installations sur Limoges Métropole :

La classification des installations a été revue en 2024 avec ajout des installations neuves non conformes et des absences d'installations. Les résultats globaux sont indiqués dans le tableau de synthèse suivant (état du parc assainissement non collectif au 31/12/2025). Le taux **d'installations existantes non conformes présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux** reste stable à 9 % entre 2024 et 2025.

Les contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien réalisés en 2025 :

Les contrôles se sont réalisés comme suit : Boisseuil (27 contrôles), Condat sur Vienne (37 contrôles), Couzeix (216 contrôles), Feytiat (1 contrôle), Limoges (21 contrôles), Panazol (1 contrôle), Peyrillhac (81 contrôles), Rilhac Rancon (58 contrôles), St-Gence (77 contrôles), Solignac (22 contrôles), Verneuil-sur-Vienne (106 contrôles) et Veyrac (36 contrôles).

Ainsi, en 2025, **683** visites de **contrôle de fonctionnement et d'entretien** ont été réalisées, soit une **diminution de 15 %** par rapport à 2024 (807 visites).

ETAT DU PARC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF au 31/12/2025



	Installations neuves conformes	Installations neuves non conformes	Installations avec bon fonctionnement	Installations non conformes sans risques sanitaires et environnementaux	Installations non conformes avec risques sanitaires et environnementaux	Absence d'installations	Total installations sur communes
AUREIL	85		90	153	21	1	350
BOISSEUIL	147	8	55	238	37	3	488
BONNAC LA COTE	103	6	328	225	28	3	693
CHAPTELAT	78		134	172	27	8	419
CONDAT SUR VIENNE	79	2	148	163	37	4	433
COUZEIX	140	5	183	313	68	5	714
EYJEAUX	79	4	51	202	30		366
FEYTIAT	111	2	145	203	26		487
ISLE	97	1	158	208	79	11	554
LE PALAIS SUR VIENNE	17	2	19	35	4		77
LE VIGEN	106	3	116	228	106	3	562
LIMOGES	159	5	249	356	66	7	842
PANAZOL	143	2	263	153	29		590
PEYRILHAC	74	3	189	147	53	3	469
RILHAC RANCON	70		131	183	28		412
SAINT-GENCE	91	2	129	315	37	2	576
SAINT-JUST-LE-MARTEL	176	3	166	285	51	4	685
SOLIGNAC	59		73	202	59	2	395
VERNEUIL-SUR-VIENNE	127	1	338	431	130	16	1043
VEYRAC	114	3	217	305	83	9	731
TOTAL	2 055	52	3 182	4 517	999	81	10 886
%	19 %	0,5 %	29 %	41,5 %	9 %	1 %	100 %

CONTROLES LORS DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES et installations réhabilitées en 2025



Contrôles lors des transactions immobilières

En parallèle des vérifications périodiques, **192 contrôles** (190 en 2024) ont été réalisés dans le cadre unique de transactions immobilières. En effet, en application de l’article du Code de la Construction et de l’Habitation, le vendeur d’un logement équipé d’une installation d’assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un rapport daté de moins de 3 ans, informant l’acquéreur de l’état de l’installation.

2025	Nombre de contrôles « vente »
Aureil	8
Boisseuil	9
Bonnac la Cote	22
Chaptelat	2
Condat sur Vienne	11
Couzeix	13
Eyjeaux	7
Feytiat	11
Isle	10
Limoges	11

2025	Nombre de contrôles « vente »
Le Palais sur Vienne	2
Le Vigen	5
Panazol	9
Peyrilhac	10
Rilhac Rancon	8
Saint-Gence	11
Saint-Just-le-Martel	15
Solignac	2
Verneuil-sur-Vienne	14
Veyrac	12
Total	192



En 2025, le nombre de contrôles préalables à des transactions immobilières est en stabilité par rapport à 2024.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES
décret 2007-675 du 2 mai 2007



D301 : Nombre d’habitants usagers du SPANC

Le nombre d’habitants concerné sur le territoire par l’assainissement non collectif est évalué, pour 10 886 installations (X 2,5), à :

27 215 habitants

D302 : Indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n’étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n’atteint pas 100.

Eléments obligatoires pour l’évaluation de la mise en œuvre du service public d’assainissement non collectif :

100 / 140



ELEMENTS OBLIGATOIRES	INDICE	RESULTAT SUR LIMOGES METROPOLE
Délimitation des zones d’assainissement non collectif par une délibération.	20	20
Application d’un règlement du service public d’assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l’exécution évaluant la conformité de l’installation au regard des prescriptions réglementaires (arrêté 27/04/2012)	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle de fonctionnement et d’entretien (arrêté 27/04/2012)	30	30
TOTAL		100

ELEMENTS FACULTATIFS	INDICE	RESULTAT SUR LIMOGES METROPOLE
Existence d’un service capable d’assurer à la demande du propriétaire l’entretien des installations.	10	0
Existence d’un service capable d’assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0
Existence d’un service capable d’assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
TOTAL		0

INDICATEURS REGLEMENTAIRES décret 2007-675 du 2 mai 2007



P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur mesure le niveau de non-conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, (il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes à la suite de contrôle d'exécution (prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012) auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement suites aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté), validé par le service à la fin de l'année considérée, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (arrêté du mai 2007).

En 2025, le taux de conformité était de :

89,6 %

(89,5 % en 2024).

Perspectives 2026

- Continuité et pérennisation les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes tous les 4 et 10 ans et rattraper le retard accumulé.
- Assurer un suivi dans le cadre des ventes et transactions immobilières.
- Accompagnements des Maires et des communes concernant le Pouvoir de Police et mises en place de pénalités financières à partir des bilans annuels par commune, prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle.
- Développement de la démarche auprès des maîtres d'ouvrage d'installations d'assainissement non collectif de capacité de traitement supérieure à 20 EH : contrôles, aides à la mise en place de cahier de suivi des équipements.

BUDGET DU SPANC 2025



	Recettes de fonctionnement € HT					
	Compte	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
Redevance des usagers	70	163 083 €	95 561 €	139 149 €	181 791 €	148 277 €
Subventions et dotations	74—75	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes Exceptionnelles et autres	77	1 416 €	7 770 €	5 989 €	6 445 €	1 974 €
TOTAL		164 499 €	103 331 €	145 138 €	188 236 €	188 236 €

	Recettes d'investissement € HT				
	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
Opérations d'ordre et amortissements	2 360 €	2 079 €	5 132 €	5 043 €	5 048 €
Dotations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	2 360 €	2 079 €	5 132 €	5 043 €	5 048 €

	Dépenses de fonctionnement € HT					
	Compte	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
Matières premières et consommables	602 / 606.2 / 606.3 / 606.8 / 623.6	4 997 €	3 801 €	5 000 €	3 208 €	3 855 €
Charges de personnel	012	168 135 €	175 239 €	108 087 €	150 269 €	174 753 €
Prestations de service (études, travaux et analyses)	604 / 611 / 613 à 617 / 622 / 623.1 / 623.8 / 624 à 628	4 631 €	3 296 €	2 007 €	5 589 €	4 730 €
Opérations d'ordre – amortissements	681.1 / 682.2	2 361 €	2 079 €	5 132 €	5 043 €	5 048 €
Charges exceptionnelles		1 070 €	669 €	285 €	952 €	0 €
TOTAL		181 194 €	185 084 €	120 511 €	165 062 €	188 386 €

	Dépenses d'investissement € HT				
	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025
Logiciels	0 €	25 893 €	10 540 €	15 029 €	0 €
Matériels divers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Matériel de transport	0 €	26 666 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	52 559 €	10 540 €	15 029 €	0 €

Par délibération du 30 mars 2021, Limoges Métropole a engagé un projet de « Territoire en transition hydrique ». Cette démarche a **2 objectifs** : **la réduction de l'empreinte sur l'eau en quantité et en qualité face aux changements climatiques, le développement économique en soutenant les activités existantes et en développant de nouveaux savoir-faire innovants (optimisation des eaux de process, des eaux usées et des eaux pluviales).**

Pour ce faire, Limoges Métropole mobilise l'ensemble de ses compétences, qu'elles aient trait à la gestion du cycle de l'eau et à la préservation de la biodiversité, mais aussi, à l'enseignement supérieur / recherche / innovation et au développement économique.

En 2025, le service de l'assainissement a mené **des actions** répondant à cette dynamique :

- **Micropolluants** : **μExplore+** est un diagnostic vers l'amont du réseau d'assainissement de Limoges Métropole, mené en 2024 et 2025 dans le cadre des obligations RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Environnement). Structuré en collaboration de recherche avec l'Université de Limoges (E2Lim), Altério, Écométrie et le Centre Technique de l'Eau, il a mobilisé trois campagnes saisonnières sur cinq sous-bassins représentatifs du territoire pour un coût total de 154 206 € HT.

Le projet a permis d'identifier les molécules significatives toutes d'origine diffuse, sans rejet industriel ponctuel dominant.

Une innovation clé a été le déploiement d'échantillonneurs passifs DGT couplés à une méthode brevetée pour les précurseurs PFAS, permettant de multiplier par 10 les performances de détection.

μExplore+ fournit désormais à la collectivité une base de connaissances robuste pour engager des actions de réduction à la source et anticiper les futures obligations de traitement imposées par la directive DERU2.

Ce contrat de collaboration de recherche a été cofinancé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



TERRITOIRE
en transition hydrique
LIMOGES MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 087-218706505-20260922-2026_D_057M-DE



- **Le Grand Lab'Eau-Bois** : du 13 au 16 novembre 2025, Limoges Métropole a organisé une grande action de sensibilisation aux enjeux de l'Eau et de la transition hydrique.

Espaces immersifs, réalités virtuelles et augmentées, ateliers et animations ont permis de faire découvrir aux différents publics (scolaires, professionnels, familles) le fonctionnement du cycle de l'Eau, ses enjeux et les métiers qui y sont associés.

Cet évènement a réuni près de 4 000 participants sur les 4 jours dont 2 000 scolaires et 2 000 visiteurs.





Filets de lutte contre les macrodéchets



Caractérisation des macrodéchets collectés

- **REUT : Ce projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** vise à concilier développement du territoire et préservation de la ressource en eau. Il prévoit de substituer l'eau potable par les eaux usées traitées de la station d'épuration de Limoges, dont le débit annuel rejeté dans la Vienne est d'environ 14 millions de m³/an, après application d'un traitement tertiaire complémentaire.

Quatre usages prioritaires ont été identifiés : le nettoyage des voiries (7 000 m³/an), l'arrosage des espaces verts sans plantations (4 000 m³/an), l'hydrocurage des réseaux d'assainissement (10 000 m³/an), et l'utilisation en eaux de process et d'entretien de la station elle-même (260 000 m³/an).

En novembre 2024, Limoges Métropole a répondu à l'appel à projets EC'EAU de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de soutenir financièrement la démarche, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le projet est aujourd'hui en phase d'études de faisabilité. Ces études, d'une durée contractuelle de 6 mois, comprennent le diagnostic, la proposition d'au minimum 3 scénarios de traitement et de distribution, l'étude environnementale d'acceptabilité sur le milieu récepteur, ainsi que le montage financier, juridique et réglementaire. Elles permettront de dimensionner les ouvrages, de chiffrer les investissements et les coûts d'exploitation, et de sélectionner le scénario retenu avant d'engager les démarches d'autorisation auprès de la DDT87 et de l'ARS. Les conclusions de cette phase orienteront la suite du programme, notamment la conception des infrastructures et la réalisation des travaux.

- **Phosfer** : le démonstrateur créé à Veyrac en 2023 a abouti à la création de l'entreprise Fer'o Tech. Plus d'infos sur les sites ctelim.com et fer-o-tech.fr.
- **Lutte contre les macrodéchets** : suite à la pose, en 2024, des filets de piégeage des macrodéchets sur les déversoirs d'orage du réseau urbain unitaire de Limoges déversant dans la Vienne, une première analyse des déchets récupérés a été réalisée en mai 2025.

Ainsi, pas moins de 23 kg de macrodéchets ont été retenus dans les filets dont 18 kg de lingettes, 1,6 kg de serviettes hygiéniques et 3 kg de plastiques durs et souples.

Par ailleurs, les macrodéchets ont l'inconvénient de retenir les sédiments dont 376 kg ont été extraits des filets.